

2025

Rapport sur la pauvreté des enfants et des familles

La pauvreté infantile disparaît des manchettes
et des programmes politiques, **mais pas de
nos communautés.**



■ Février, 2026

Table of Contents

Points clés.3

Résumé exécutif4

Première partie : Mise en contexte.5

 Introduction : La pauvreté infantile demeure un échec politique.5

 Mesurer la pauvreté au Nouveau-Brunswick.6

Deuxième partie : Le choc de l'accessibilité financière : tendances de la pauvreté infantile.8

 Tendances de la pauvreté infantile : taux, coûts et crise d'accessibilité financière.8

 Géographie de la pauvreté infantile au Nouveau-Brunswick : des charges inégales selon les communautés9

Troisième partie : Qui est le plus touché ?.18

 La pauvreté dans la petite enfance (moins de 6 ans).18

 Familles monoparentales et pauvreté genrée.19

 Pauvreté des enfants autochtones.19

 Pauvreté des enfants racisés et issus de l'immigration.20

Partie IV : Qu'est-ce qui provoque les difficultés aujourd'hui ?.21

 Inaccessibilité au logement.21

 Unités vacantes vs unités occupées.22

 Protection des locataires et plafonnement des loyers.22

 Salaires de location.23

 Nombre d'heures de travail au salaire minimum nécessaires pour pouvoir payer le loyer.24

 Insuffisance des revenus et profondeur de la pauvreté.24

 Revenus de bien-être et aide sociale.26

 Insécurité alimentaire.28

Partie V : Inégalités, aides au revenu et réformes structurelles.29

 Inégalités au Nouveau-Brunswick.29

 L'impact des transferts gouvernementaux.30

 L'Allocation canadienne pour enfants (ACE).30

 Perspectives d'avenir : Revenu de base garanti.31

Recommandations.32

Références.34

Annexes.37

Key Highlights

- Les données fiscales de 2023 révèlent qu'environ 1 enfant canadien sur 5 vivait dans la pauvreté (MFRFR - Apl).
- En 2023, la pauvreté infantile au Nouveau-Brunswick demeurait alarmante. Selon la Mesure des familles à faible revenu du recensement, après impôt (MFRFR - Apl), 21,9 % (32 140) des enfants vivaient dans la pauvreté, un pourcentage inchangé par rapport à 2022.
- Le taux de pauvreté infantile mesuré par la Mesure du panier de consommation (MPC) a fortement augmenté, passant de 11,3 % à 14,9 %, soit une hausse de 3,6 points de pourcentage.
- La principale cause de l'augmentation des inégalités de revenus en 2023 était la hausse et le coût inabordable des produits de première nécessité.
- Le Nouveau-Brunswick affichait le sixième taux de pauvreté infantile le plus élevé du pays (quatrième si l'on ne considère que les provinces et non les territoires).
- Les taux de pauvreté infantile (MFRFR - Apl) au Nouveau-Brunswick sont inégalement répartis dans ses huit villes, allant de plus de 30 % à Campbellton, Saint John et Bathurst, à un minimum de 15 % à Dieppe.
- Le décile supérieur des familles du Nouveau-Brunswick avec enfants détenait 22,9 % du revenu total, tandis que le décile inférieur en détenait 1,6 %.
- Près d'un enfant sur quatre de moins de 6 ans (24,4 %, MFRFR - Apl) vit dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick.
- En 2023, le revenu médian après impôt d'un couple à faible revenu avec deux enfants au Nouveau-Brunswick était inférieur de 15 514 \$ au seuil de pauvreté de la MFRFR - Apl. Cet écart persiste et n'a pas diminué de façon significative depuis 2015.
- 47,8 % des enfants vivant dans des familles monoparentales vivaient dans la pauvreté, contre 11,3 % des enfants vivant dans des familles biparentales, selon la MFRFR - Apl.
- De 2020 à 2025, les prix des loyers au Nouveau-Brunswick ont grimpé d'environ 44 %, effaçant deux décennies de stabilité relative.
- La rotation rapide des locataires est un facteur majeur de la hausse des coûts du logement et contribue à l'instabilité des locataires, en particulier des familles avec enfants.

-
- Les transferts gouvernementaux ont permis de réduire le taux de pauvreté infantile au Nouveau-Brunswick, selon l'indice de la MFRFR - Apl, de 37,7 % à 21,9 %. L'Allocation canadienne pour enfants a sorti 14 310 enfants de la pauvreté.

Résumé exécutif

En 1989, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une résolution visant à éliminer la pauvreté infantile au Canada d'ici l'an 2000. Près de quarante ans plus tard, cet engagement n'a toujours pas été tenu. Au Nouveau-Brunswick, la pauvreté infantile persiste à des niveaux inacceptables, alimentée par la hausse du coût de la vie et des obstacles structurels de longue date.

En 2023, on estimait à 32 140 le nombre d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté au Nouveau-Brunswick (21,9 %), selon la Mesure du faible revenu des familles après impôt du recensement. Bien que le taux de pauvreté soit demeuré inchangé entre 2022 et 2023, cette stabilité masque une réalité plus préoccupante. Le coût de la vie a fortement augmenté, notamment celui du logement, de l'alimentation et de l'énergie, ce qui enfonce davantage les familles dans la précarité et creuse l'écart entre les personnes vivant sous le seuil de pauvreté et le montant nécessaire pour subvenir à leurs besoins essentiels. Cette situation se reflète dans la hausse du seuil officiel de pauvreté du Canada (mesure du panier de consommation), qui est passé de 11,3 % à 14,9 %.

Le rapport de cette année sur la pauvreté des enfants et des familles met en lumière les difficultés croissantes d'accès au logement. Le coût du logement en est le principal facteur. Depuis 2020, les loyers moyens au Nouveau-Brunswick ont augmenté d'environ 44 %, ce qui a profondément modifié le paysage de l'accessibilité au logement dans la province et exerce une pression énorme sur les familles avec enfants.

La pauvreté infantile est également inégalement répartie sur le plan géographique. Les taux varient considérablement d'une ville à l'autre, d'un quartier à l'autre, et même d'un secteur de recensement à l'autre. Certains groupes d'enfants sont touchés de manière disproportionnée. Près de la moitié des enfants vivant dans des familles monoparentales vivent dans la pauvreté, les enfants de moins de six ans connaissent des taux de pauvreté plus élevés et les enfants autochtones—en particulier ceux vivant dans les réserves—continuent de faire face à des niveaux de pauvreté nettement supérieurs.

Les transferts gouvernementaux, notamment l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), jouent un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté infantile. Toutefois, l'impact de l'ACE s'est estompé, réduisant la pauvreté moins qu'en 2021. Les taux de pauvreté infantile n'ont connu aucune amélioration réelle ni durable ces dernières années. Bien que ces taux aient diminué pendant la pandémie, l'effet des mesures de soutien a été temporaire, tout comme les prestations elles-mêmes.

Les données probantes démontrent clairement que la pauvreté infantile n'est pas le fruit d'un échec individuel. Elle reflète des difficultés d'accès aux services, une insuffisance de revenus et des inégalités systémiques auxquelles il est possible de remédier par des mesures politiques. Un programme de revenu de base garanti (RBG) constitue une solution envisageable, assurant aux ménages à faibles revenus un revenu suffisant pour couvrir certaines dépenses essentielles. Un RBG s'inscrirait dans une stratégie globale de réduction de la pauvreté et viendrait compléter les services publics existants.

Mettre fin à la pauvreté infantile n'est pas seulement un impératif moral, c'est une nécessité économique et sociale. Le Nouveau-Brunswick possède les données probantes, les outils et la responsabilité nécessaires pour veiller à ce que chaque enfant grandisse dans la stabilité, la dignité et l'égalité des chances.

Partie I : Mise en contexte

Introduction : La pauvreté infantile demeure un échec politique

Près de quarante ans se sont écoulés depuis que la Chambre des communes du Canada a adopté à l'unanimité une résolution visant à éliminer la pauvreté infantile d'ici l'an 2000.[1] Cet engagement n'a toujours pas été tenu. Des milliers d'enfants et de familles au Nouveau-Brunswick continuent de vivre avec un revenu insuffisant, un logement précaire et des difficultés matérielles persistantes, des situations qui ne sont ni inévitables ni acceptables dans une société qui dispose des ressources nécessaires pour les prévenir.

« La Chambre des communes s'efforce d'atteindre l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici l'an 2000. » – Chambre des communes, 24 novembre 1989

Le Conseil du développement humain est membre de Campaign 2000, une coalition pancanadienne qui œuvre à mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles.[2] Chaque année, Campaign 2000 et ses partenaires provinciaux publient des bulletins qui rendent compte des progrès réalisés – ou de leur absence – en matière de réduction de la pauvreté. Ces bulletins rappellent cruellement l'échec du gouvernement à atteindre l'objectif qu'il s'était fixé en 1989. Il reste encore beaucoup à faire pour sortir les enfants et les familles de la pauvreté et bâtir une société où chaque enfant peut s'épanouir.

Pendant de nombreuses années, les progrès en matière de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick ont été lents, voire au point mort. Le taux de pauvreté infantile a chuté de façon marquée en 2020, durant la pandémie de COVID-19, principalement grâce aux mesures temporaires de soutien du revenu mises en place par les gouvernements fédéral et provincial. Cette période a démontré que lorsque les gouvernements investissent dans la sécurité du revenu, la pauvreté peut être réduite rapidement et de façon substantielle.

Toutefois, ces aides temporaires ont été supprimées en 2021. Depuis, la pauvreté infantile a de nouveau augmenté, en raison non seulement du retrait des transferts, mais aussi d'une forte détérioration du pouvoir d'achat. Au Nouveau-Brunswick, le coût des produits de première nécessité—notamment le logement, l'alimentation et l'énergie—a augmenté plus rapidement que les revenus des ménages à faible revenu.

L'abordabilité du logement est une préoccupation majeure pour les ménages du Nouveau-Brunswick. Le coût du logement, en particulier, est devenu l'un des principaux facteurs d'instabilité financière pour les familles avec enfants. Pour les ménages vivant sous le seuil de pauvreté, la hausse des coûts les oblige à faire des choix difficiles : se loger ou se nourrir, se chauffer ou se déplacer, garder les enfants ou payer leurs médicaments. Ces difficultés nuisent à la santé, au développement et à la réussite scolaire des enfants, et exercent une pression croissante sur les services communautaires et les systèmes publics.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant affirme que chaque enfant a droit à un niveau de vie adéquat.[3] Pourtant, au Nouveau-Brunswick, les niveaux élevés de pauvreté infantile et les difficultés d'accès à un logement abordable montrent clairement que les politiques sociales et économiques actuelles ne profitent pas à un trop grand nombre de familles.

« La pauvreté est la condition d'une personne qui manque de ressources, de moyens, d'opportunités et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir l'autosuffisance économique ou pour s'intégrer et participer à la société. »[4]

Mesurer la pauvreté au Nouveau-Brunswick

La Mesure du panier de consommation (MPC) et la Mesure des familles à faible revenu du recensement, après impôt (MFRFR - Apl) sont deux outils de mesure de l'insuffisance de revenu utilisés au Canada.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaissent le SMB comme le seuil de pauvreté officiel du Canada.[5] Le SMB est une mesure absolue de la pauvreté fondée sur la consommation. Il repose sur un panier de biens qui reflète le revenu nécessaire à une famille pour subvenir à ses besoins essentiels, comme l'alimentation, le logement et l'habillement. Les données du SMB proviennent de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR).

L'enquête CIS est basée sur un échantillon de la population et n'est pas fiable pour les petites zones géographiques comme les villes, les quartiers ou les sous-populations. Cela limite l'analyse des données dans des provinces comme le Nouveau-Brunswick, où les disparités locales sont marquées.

Pour relever ces défis, Campaign 2000 et ses partenaires utilisent l'Indice de pauvreté des enfants et des familles à faible revenu (IPEFR) comme principal indicateur de pauvreté dans leurs rapports annuels sur la pauvreté infantile.[6] Les données de l'IPEFR proviennent du Fichier des familles T1 (FFFT1), qui offre un portrait complet du revenu et de la pauvreté à partir des données fiscales plutôt que d'estimations issues d'enquêtes. L'IPEFR est une mesure relative du faible revenu qui reflète les inégalités. Elle identifie les personnes et les familles comme étant à faible revenu si leur revenu après impôt est inférieur à 50 % du revenu médian national, ajusté en fonction de la taille du ménage.

La MFRFR - Apl est utilisé par Campaign 2000 parce qu'elle est :

- Comparable d'une région à l'autre et au fil du temps
- D'après des données fiables des déclarants fiscaux
- Sensible aux inégalités de revenus
- Convient aux analyses géographiques plus restreintes

Cette distinction est importante. Au Nouveau-Brunswick, la MPC fait systématiquement état d'un nombre d'enfants vivant dans la pauvreté inférieur à celui de la MFRFR - Apl. Par exemple, en 2023, selon la MPC, 14,9 % (21 000) des enfants vivaient dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick. La MFRFR - Apl, quant à elle, en recensait 21,9 % (32 140) cette même année, soit 11 140 de plus que la MPC. Cela correspond à 11 140 enfants non comptabilisés par la MPC qui « continueraient de subir les préjudices et les conséquences négatives associés à la pauvreté. Les politiques et les programmes doivent veiller à ce que leur bien-être soit également pris en compte. »[7]

Tableau 1 : Taux de pauvreté selon le MPC par rapport aux taux de pauvreté selon le MFRFR - Apl, selon l'âge au Nouveau-Brunswick

Âge	Taux de pauvreté MPC (base 2018)	Taux de pauvreté MFRFR - Apl
toutes les personnes	11,6 % (94 000)	17,8 % (145 370)
0-17	14,9 % (21 000)	21,9 % (32 140)
18-64	12,3 % (59 000)	17,2 % (83 240)
65+	7,3 % (13 000)	16,1 % (29 990)

Remarque : Pour plus d'explications sur la différence entre MFRFR - Apl et le MPC, veuillez consulter le Bulletin sur la pauvreté des enfants et des familles de 2023 à l'adresse sjhdc.ca. Le HDC utilise le MBM de base de 2018, conformément à C2000.

Source : Statistique Canada. (2025). Fichier T1 Famille. Tableau 11-10-0018-01; Statistique Canada. (2025). Enquête canadienne sur le revenu, 2023. Tableau 11-10-0135-01.

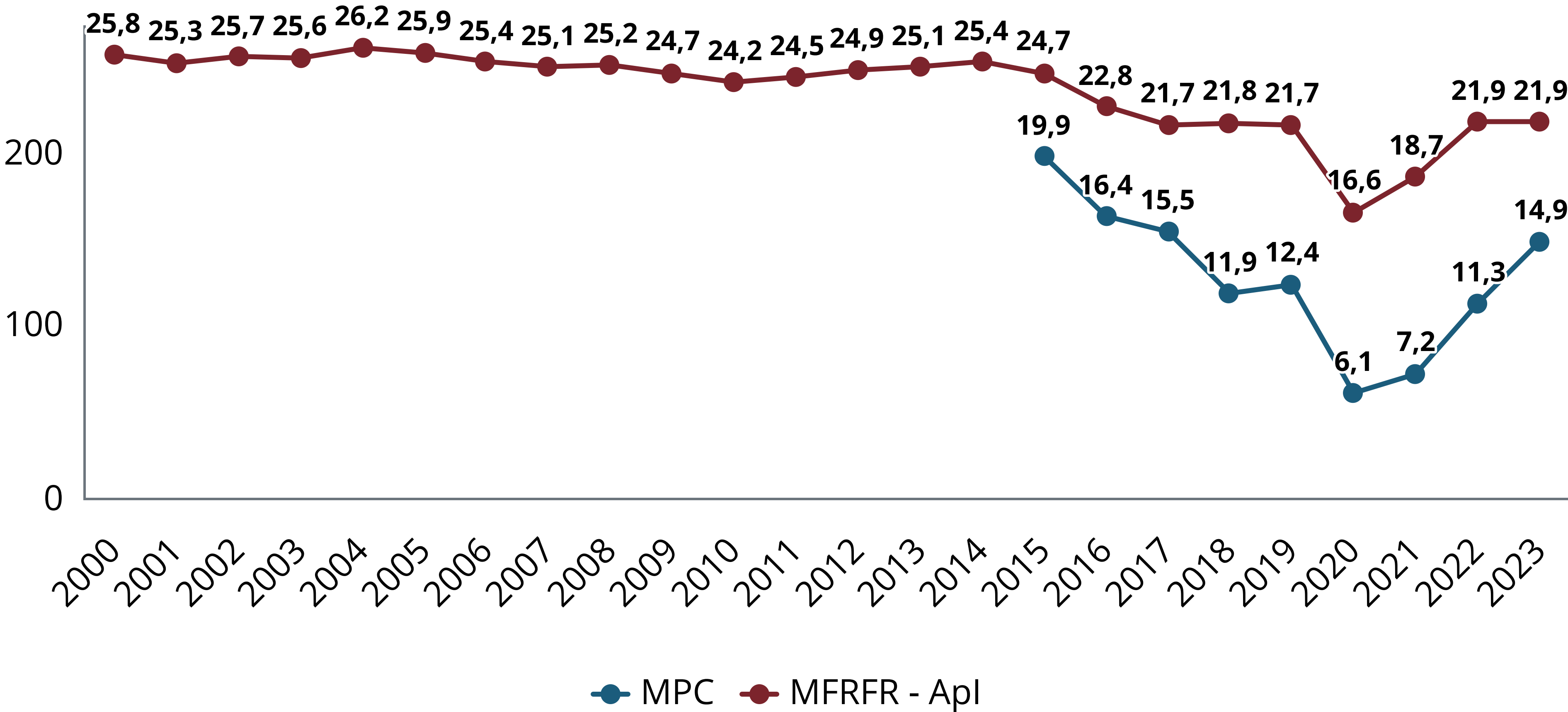
Conformément à l'approche nationale de la Campaign 2000, ce rapport utilise principalement la MFRFR - Apl comme principal indicateur de la pauvreté des enfants et des familles au Nouveau-Brunswick.

Deuxième partie : Le choc de l'accessibilité financière : tendances de la pauvreté infantile

Tendances de la pauvreté infantile : taux, coûts et crise d'accessibilité financière

En 2023, la pauvreté infantile au Nouveau-Brunswick demeurait alarmante. Selon l'Enquête canadienne sur la pauvreté et la gestion des catastrophes (ECPGC), 21,9 % des enfants vivaient dans la pauvreté, un taux inchangé par rapport à 2022.

Figure 1 Pourcentage d'enfants pauvres au Nouveau-Brunswick, MFRFR - Apl et MPC (base 2018), 2000-2023



Source : Statistique Canada. (2025). Fichier T1 Famille. Tableau 11-10-0018-01; Statistique Canada. (2025). Enquête canadienne sur le revenu, 2023. Tableau 11-10-0135-01.

À première vue, cette stabilité pourrait laisser penser que la pauvreté infantile ne s'aggrave plus. Cependant, le taux de pauvreté infantile selon l'enquête MPC a fortement augmenté, passant de 11,3 % à 14,9 %, soit une hausse de 3,6 points de pourcentage.

Cette divergence reflète probablement les objectifs différents des deux indicateurs de pauvreté. La MFRFR - Apl mesure les inégalités de revenus relatives, identifiant les familles dont les revenus sont nettement inférieurs au revenu médian national. La MPC, quant à lui, est sensible à la hausse du coût des biens de première nécessité et est actualisé annuellement en fonction de l'inflation.

Entre 2022 et 2023, le Nouveau-Brunswick a connu une augmentation rapide du coût des besoins essentiels, notamment l'alimentation, le loyer et l'électricité, qui sont tous des éléments clés du panier de besoins essentiels.

Tableau 2 Augmentation des coûts au Nouveau-Brunswick en 2022-2023

Composante de l'IPC	% d'augmentation 2022-2023
Tous les articles	3,6 %
Nourriture	8,0 %
Loyer	7,3 %
Électricité	4,2 %

Source : Statistique Canada (2026). Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé

Les revenus de nombreuses familles à faibles revenus n'ont pas suivi l'augmentation du coût de la vie. Par conséquent, davantage d'enfants sont passés sous le seuil de pauvreté défini par la MPC. La principale cause de l'aggravation des inégalités de revenus en 2023 était la hausse insoutenable du coût des produits de première nécessité. De nombreuses familles déjà en situation de pauvreté ont vu leur précarité s'aggraver, tandis que d'autres ménages ont basculé dans la pauvreté en raison de la crise du pouvoir d'achat.

« La principale cause de l'augmentation des inégalités de revenus en 2023 était la hausse et l'inabordabilité du coût des produits de première nécessité. »

Contrairement au Nouveau-Brunswick, le Canada dans son ensemble n'a pas connu un écart aussi marqué entre les tendances de la MPC et de la MFRFR - Apl. À l'échelle nationale, les deux mesures ont légèrement augmenté entre 2022 et 2023. Le taux de pauvreté, selon la MPC, a progressé plus rapidement au Nouveau-Brunswick que dans le reste du Canada. Cela met en lumière les difficultés d'accès au logement auxquelles sont confrontées les familles néo-brunswickoises et l'urgence croissante de mesures politiques qui tiennent compte du coût réel de la vie.

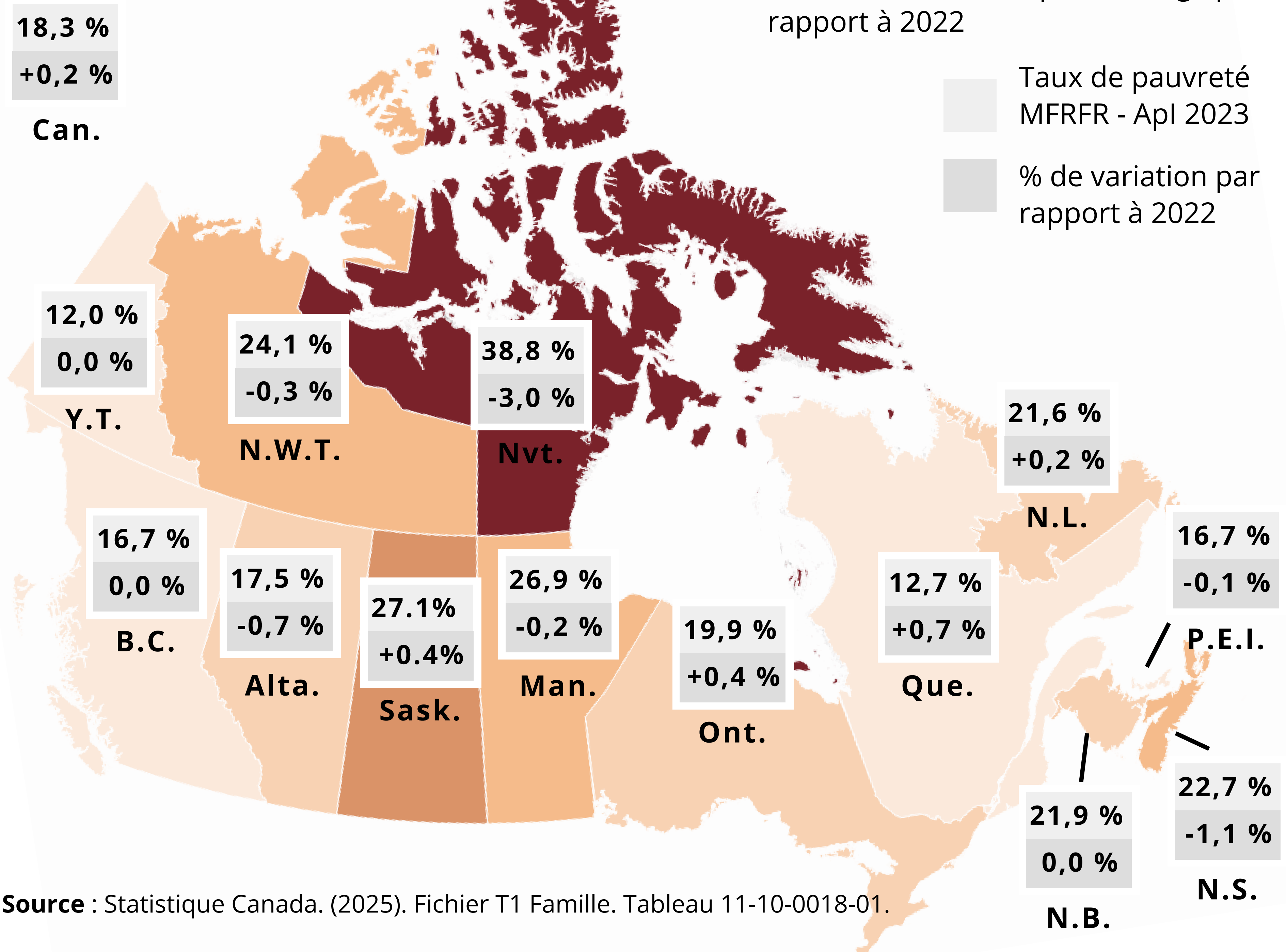
« Selon la MPC, la pauvreté a augmenté plus rapidement au Nouveau-Brunswick que dans l'ensemble du Canada. »

Géographie de la pauvreté infantile : des charges inégales selon les communautés

La pauvreté infantile au Nouveau-Brunswick est inégalement répartie. Elle varie selon la région, la ville et le quartier, révélant de profondes inégalités structurelles à l'échelle de la province.

En 2023, près d'un enfant canadien sur cinq vivait dans la pauvreté. Le Nouveau-Brunswick affichait le sixième taux de pauvreté infantile le plus élevé du pays (quatrième parmi les provinces), dépassant la moyenne nationale.

Figure 2 Taux de pauvreté MFRFR - Apl 2023 et variation en pourcentage par rapport à 2022

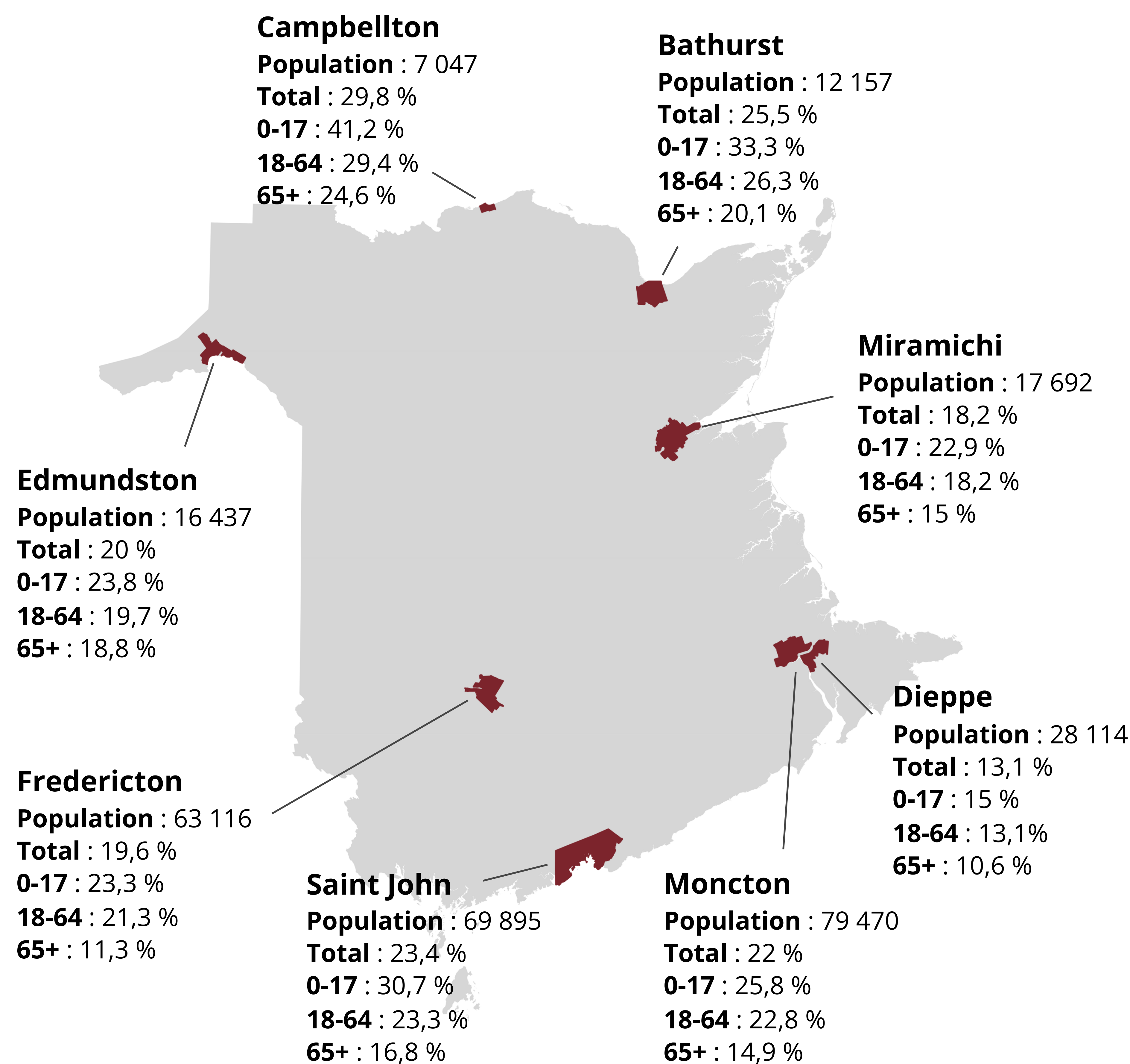


Source : Statistique Canada. (2025). Fichier T1 Famille. Tableau 11-10-0018-01.

Au Nouveau-Brunswick, les disparités géographiques sont particulièrement marquées entre les huit villes de la province :

- Campbellton affiche le taux de pauvreté infantile le plus élevé, à 41,2 %.
- Bathurst suivait avec un taux de 33,3 %.
- Saint John était légèrement en dessous de Bathurst, à 30,7 %.
- Dieppe affiche le taux de pauvreté infantile le plus bas, à 15 %.

Figure 3 Taux de pauvreté MFRFR - Apl pour les villes du Nouveau-Brunswick

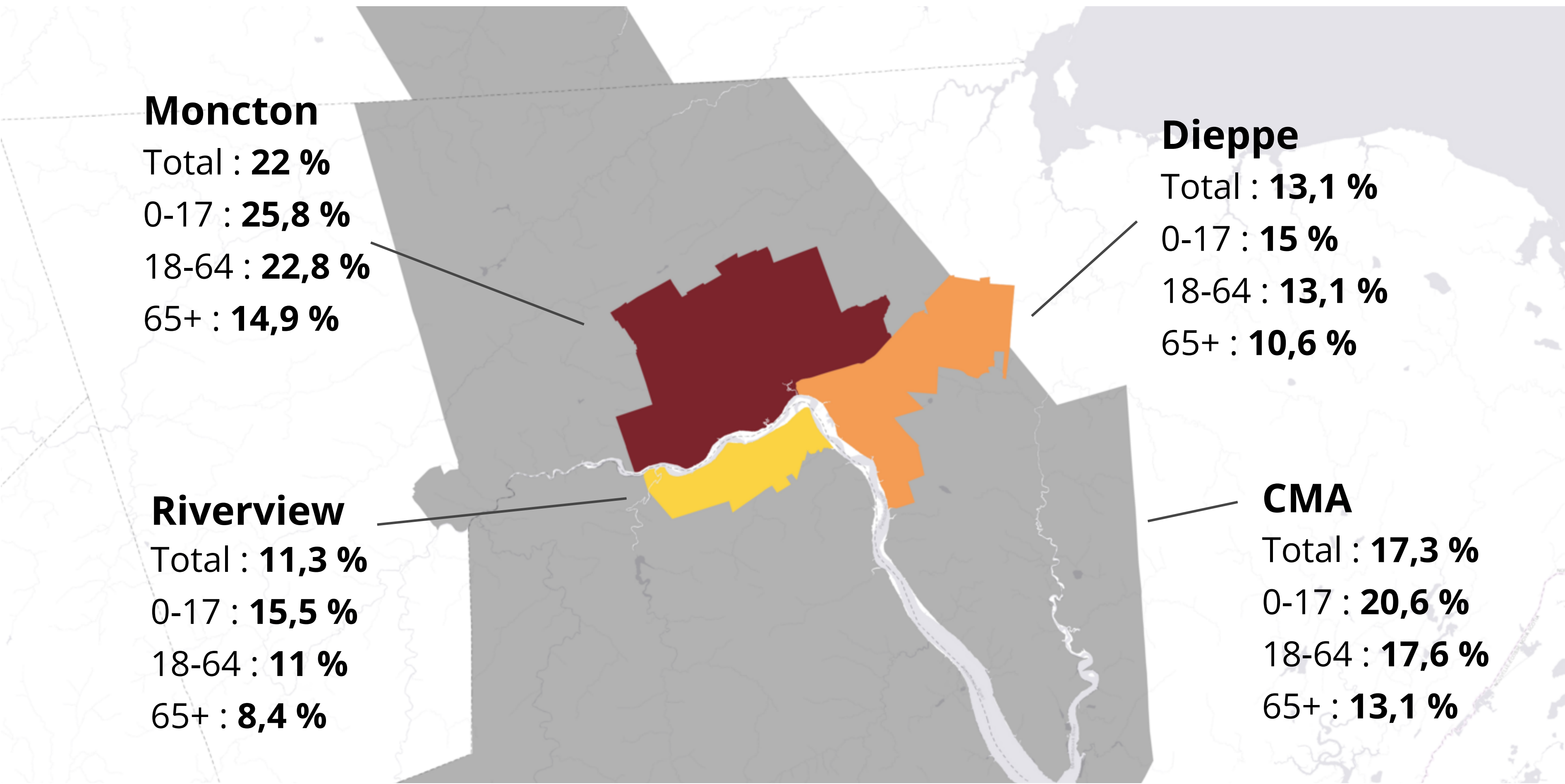


Source : Statistique Canada. (2025). Tableau I-13 - Données individuelles - Situation de faible revenu après impôt des déclarants et des personnes à charge (mesure de faible revenu des familles de recensement, MFRFR – après impôt) pour les familles comptant un couple et les familles monoparentales selon la composition de la famille, 2023; Statistique Canada. (2023). Profil du recensement. Recensement de la population de 2021. Statistique Canada. N° de catalogue : 98-316-X2021001.

Ces différences ne sont pas inévitables. Elles reflètent des schémas de longue date de restructuration économique, d'accès inégal aux services, de pressions sur le marché du logement et de choix politiques qui façonnent les opportunités au sein des différentes communautés.

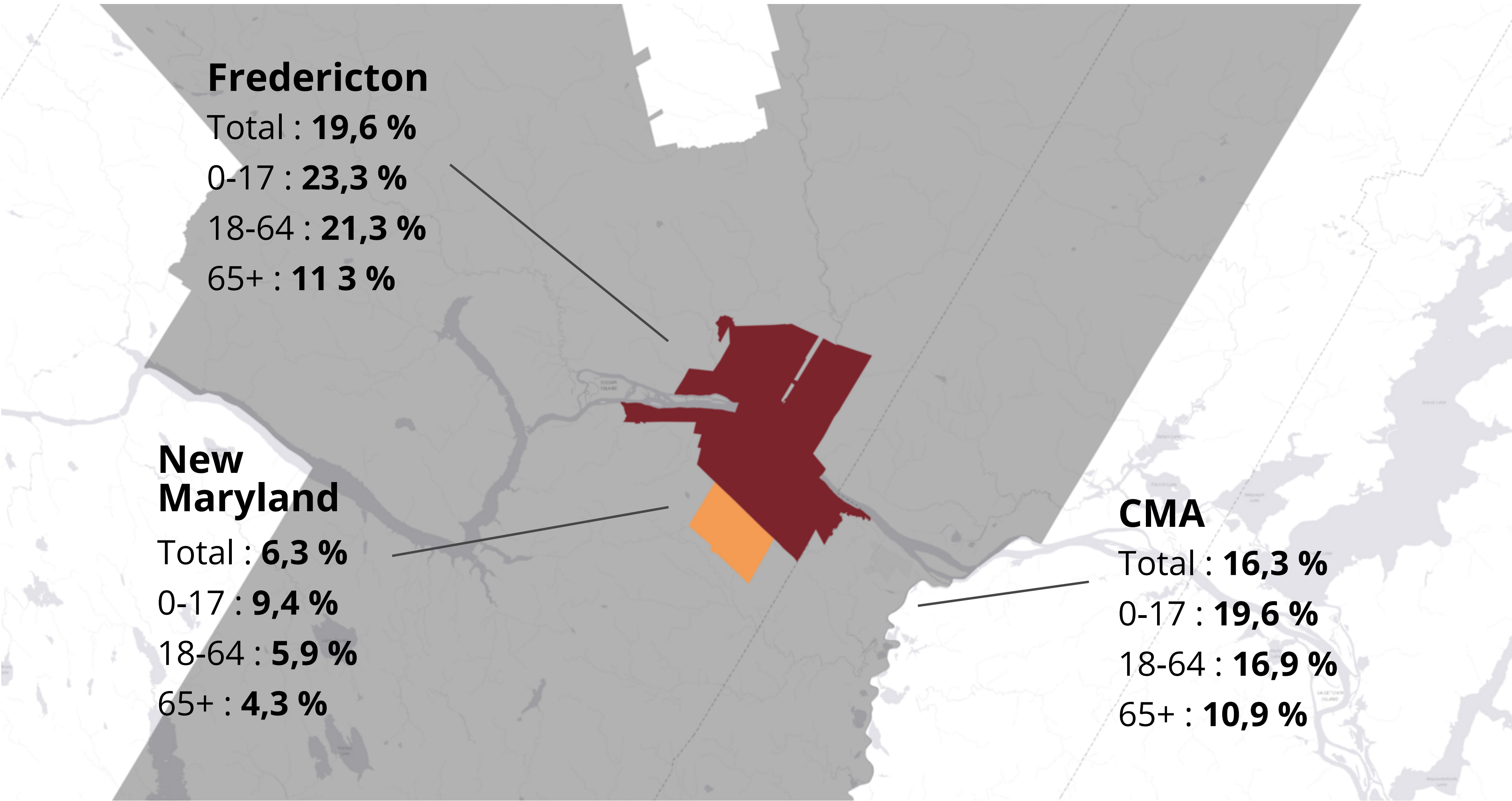
Les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Moncton, Fredericton et Saint John révèlent également de forts contrastes entre les centres-villes et les municipalités de banlieue environnantes. Par exemple, le taux de pauvreté infantile à Dieppe est presque deux fois moins élevé qu'à Moncton. À Saint John, ce taux est plus de trois fois supérieur à celui de Quispamsis.

Figure 4 Taux de pauvreté total, infantile, en âge de travailler, et des personnes âgées – RMR de Moncton



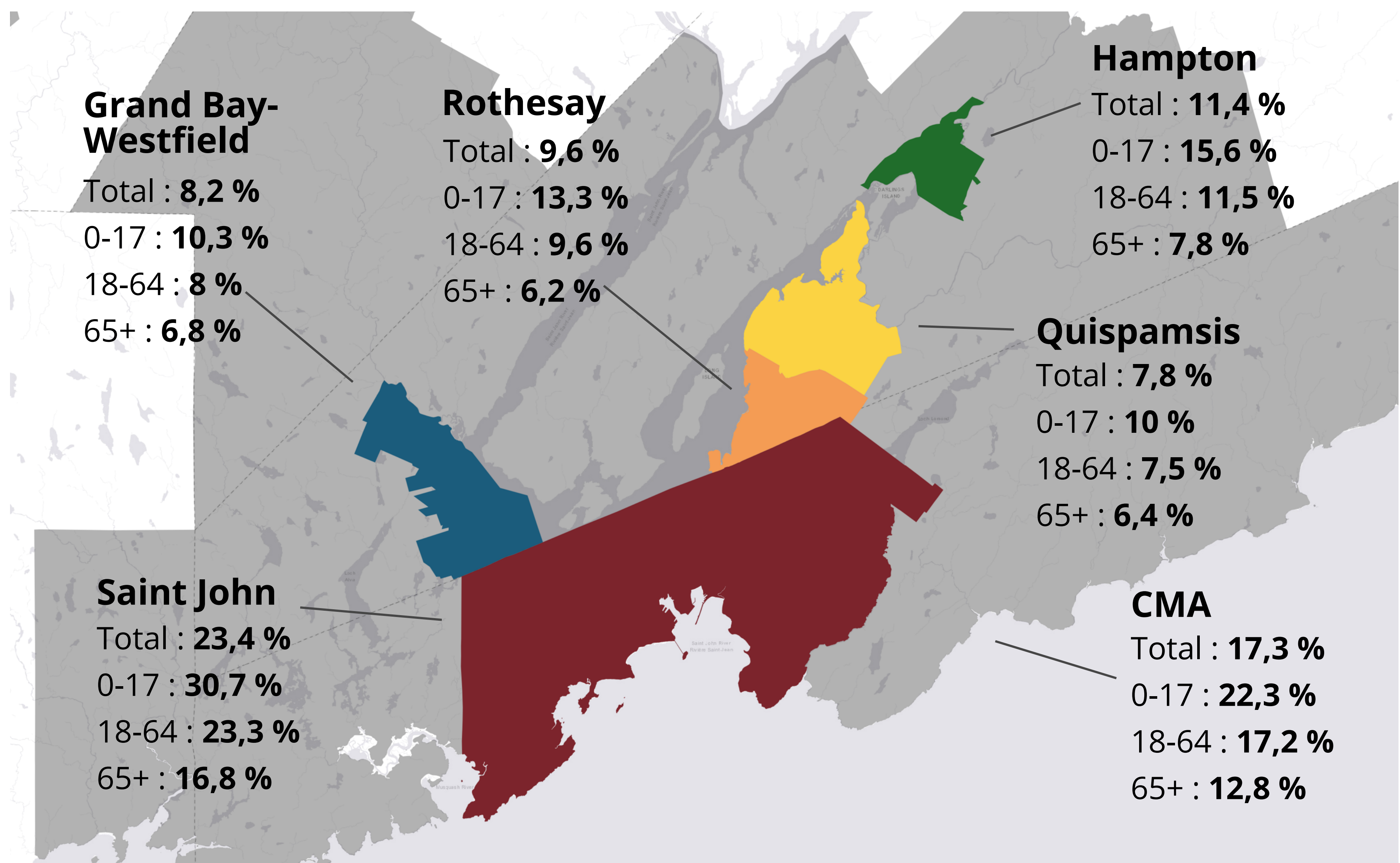
Source: Statistique Canada. (2025). Tableau I-13 - Données individuelles - Situation de faible revenu après impôt des déclarants et des personnes à charge (mesure de faible revenu des familles de recensement, MFRFR – Apl) pour les familles comptant un couple et les familles monoparentales selon la composition de la famille, 2023.

Figure 5 Taux de pauvreté total, infantile, en âge de travailler, et des personnes âgées – RMR de Fredericton



Source: Statistique Canada. (2025). Tableau I-13 - Données individuelles - Situation de faible revenu après impôt des déclarants et des personnes à charge (mesure de faible revenu des familles de recensement, MFRFR – Apl) pour les familles comptant un couple et les familles monoparentales selon la composition de la famille, 2023.

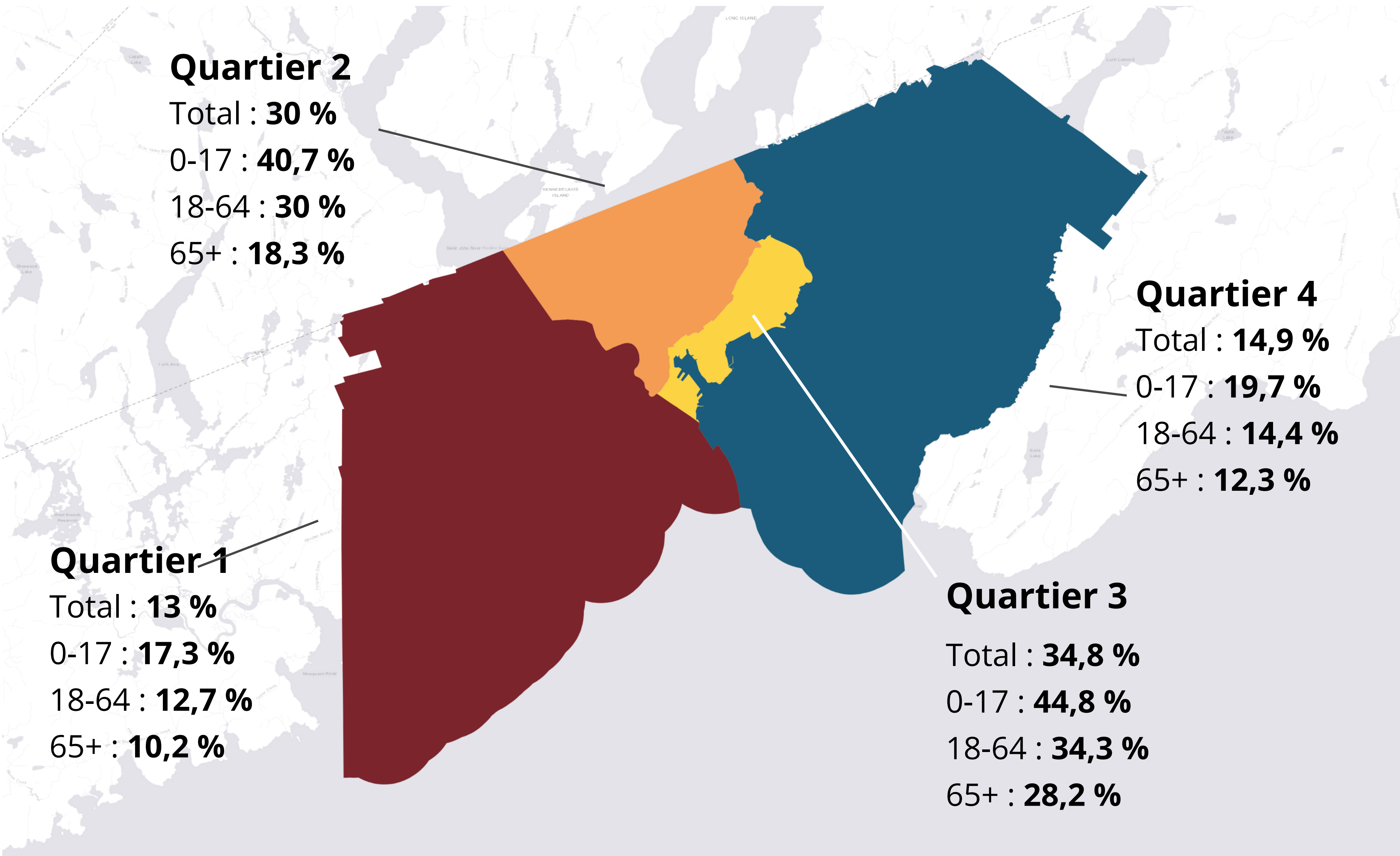
Figure 6 Taux de pauvreté total, infantile, en âge de travailler, et des personnes âgées – RMR de Saint John



Source: Statistique Canada. (2025). Tableau I-13 - Données individuelles - Situation de faible revenu après impôt des déclarants et des personnes à charge (mesure de faible revenu des familles de recensement, MFRFR – Apl) pour les familles comptant un couple et les familles monoparentales selon la composition de la famille, 2023.

À Saint John même, le taux de pauvreté infantile varie considérablement d'un quartier à l'autre. Dans les quartiers 2 et 3, ce taux était environ le double de la moyenne du Nouveau-Brunswick!

Figure 7 Taux de pauvreté total, infantile, en âge de travailler, et des personnes âgées dans les quartiers municipaux de Saint John



Source: Statistique Canada. (2025). Tableau I-13 - Données individuelles - Situation de faible revenu après impôt des déclarants et des personnes à charge (mesure de faible revenu des familles de recensement, MFRFR – Apl) pour les familles comptant un couple et les familles monoparentales selon la composition de la famille, 2023.; Statistique Canada. (2025). Tableau F-19 Données familiales – Familles du recensement selon le type de famille et la composition familiale, y compris le revenu médian avant et après impôt de la famille, 2023.

Des variations encore plus marquées apparaissent à l'échelle du quartier. Dans les secteurs de recensement des RMR du Nouveau-Brunswick, les taux de pauvreté infantile varient de 7,1 % à 75 %. Concrètement, cela signifie que certains enfants du Nouveau-Brunswick grandissent dans des communautés où la pauvreté est dix fois plus fréquente que dans les quartiers voisins, même situés à proximité. De manière générale, les taux de pauvreté les plus élevés se concentrent dans les centres-villes, tandis que les banlieues affichent généralement des taux plus faibles.

« Certaines communautés connaissent des taux de pauvreté infantile dix fois supérieurs à ceux des zones voisines situées à quelques minutes seulement. »

Figure 8 Taux de pauvreté infantile par secteur de recensement dans la RMC de Saint John

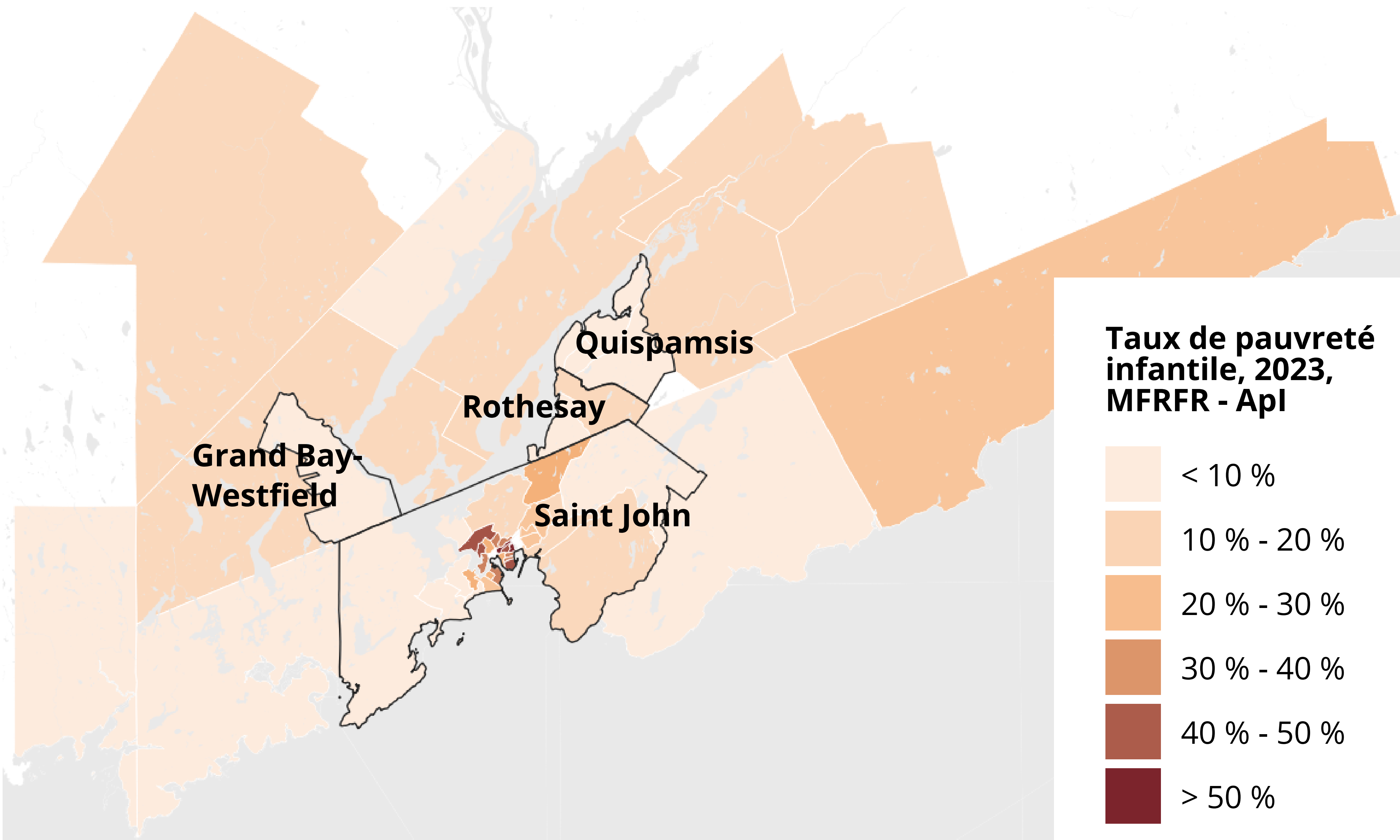
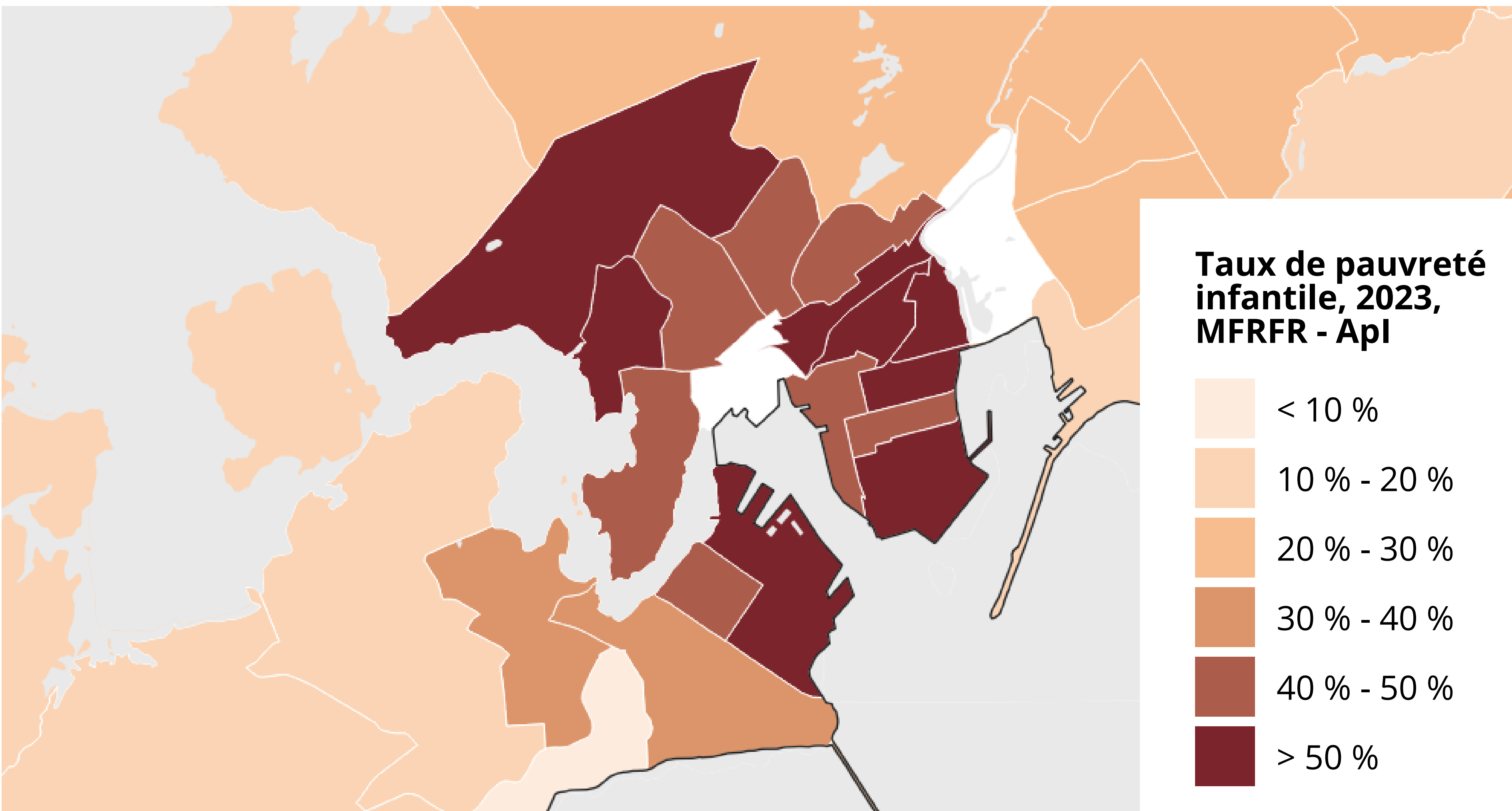


Figure 8,1 Taux de pauvreté infantile par secteur de recensement dans la RMR élargie de Saint John



Source: Statistique Canada. (2025). Tableau I-13 - Données individuelles - Situation de faible revenu après impôt des déclarants et des personnes à charge (mesure de faible revenu des familles de recensement, MFRFR – Apl) pour les familles comptant un couple et les familles monoparentales selon la composition de la famille, 2023.

Figure 9 Taux de pauvreté infantile par secteur de recensement dans la RMC de Moncton

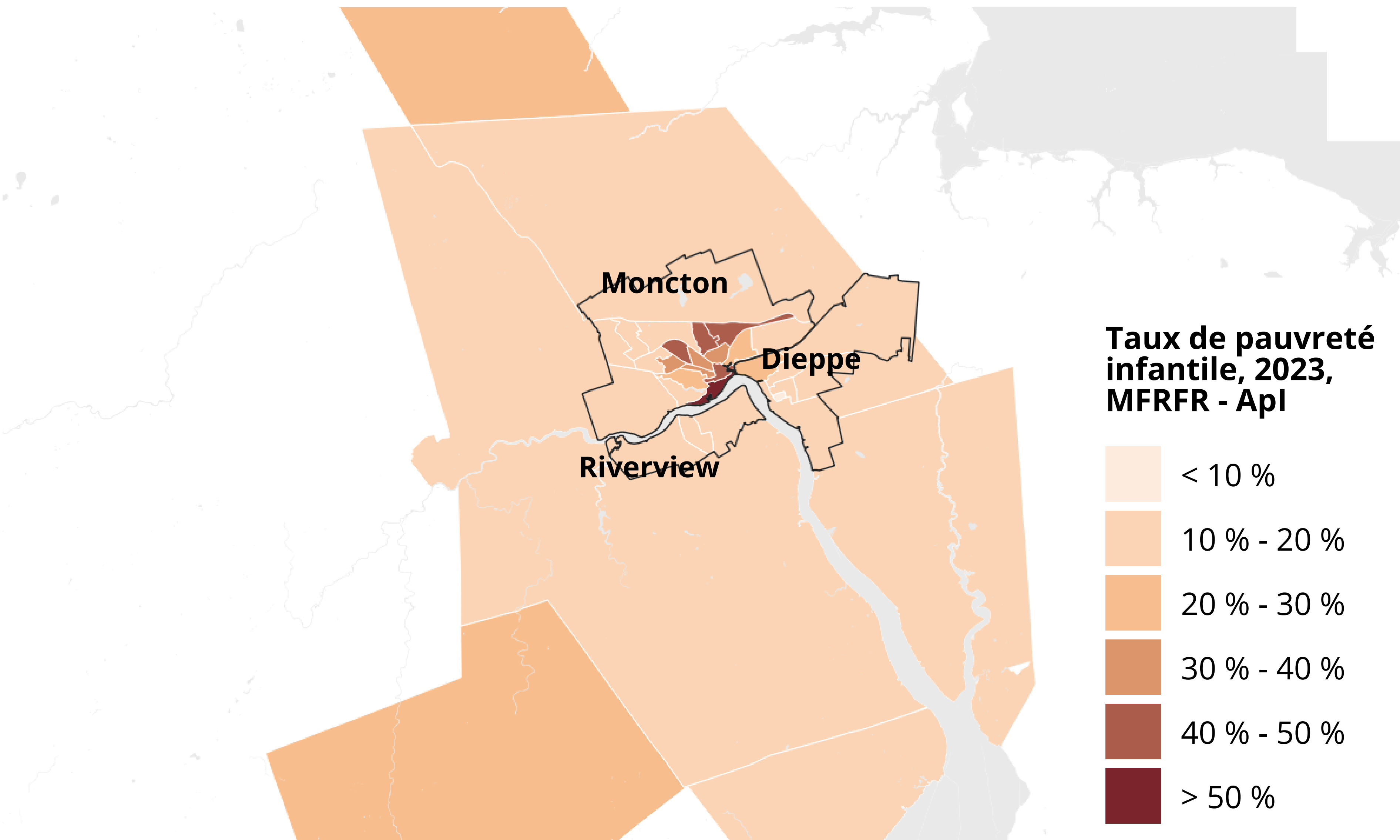
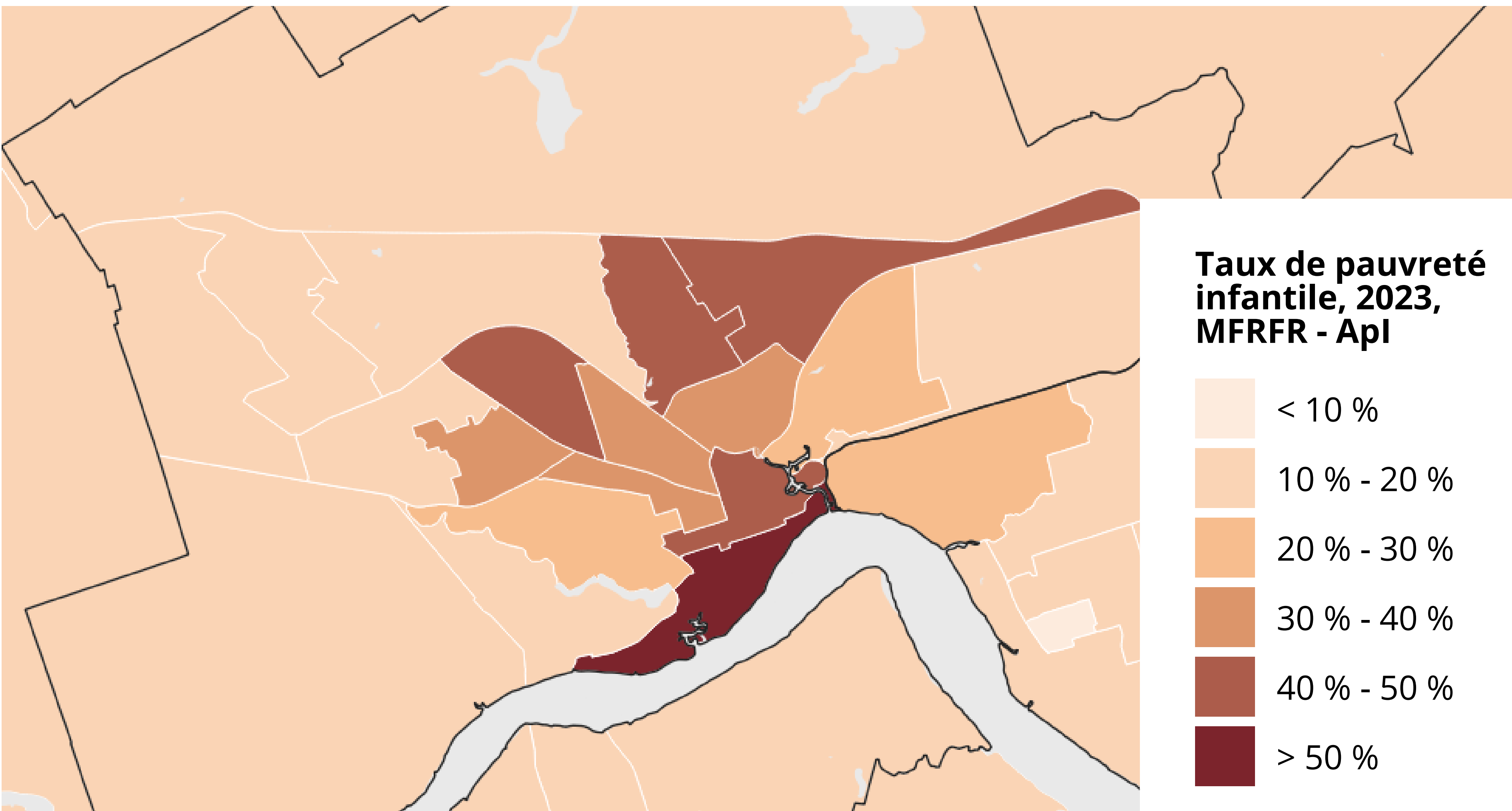


Figure 9,1 Taux de pauvreté infantile par secteur de recensement dans la RMR élargie de Moncton



Source: Statistique Canada. (2025). Tableau I-13 - Données individuelles - Situation de faible revenu après impôt des déclarants et des personnes à charge (mesure de faible revenu des familles de recensement, MFRFR – Apl) pour les familles comptant un couple et les familles monoparentales selon la composition de la famille, 2023.

Figure 10 Taux de pauvreté infantile par secteur de recensement dans la RMC de Fredericton

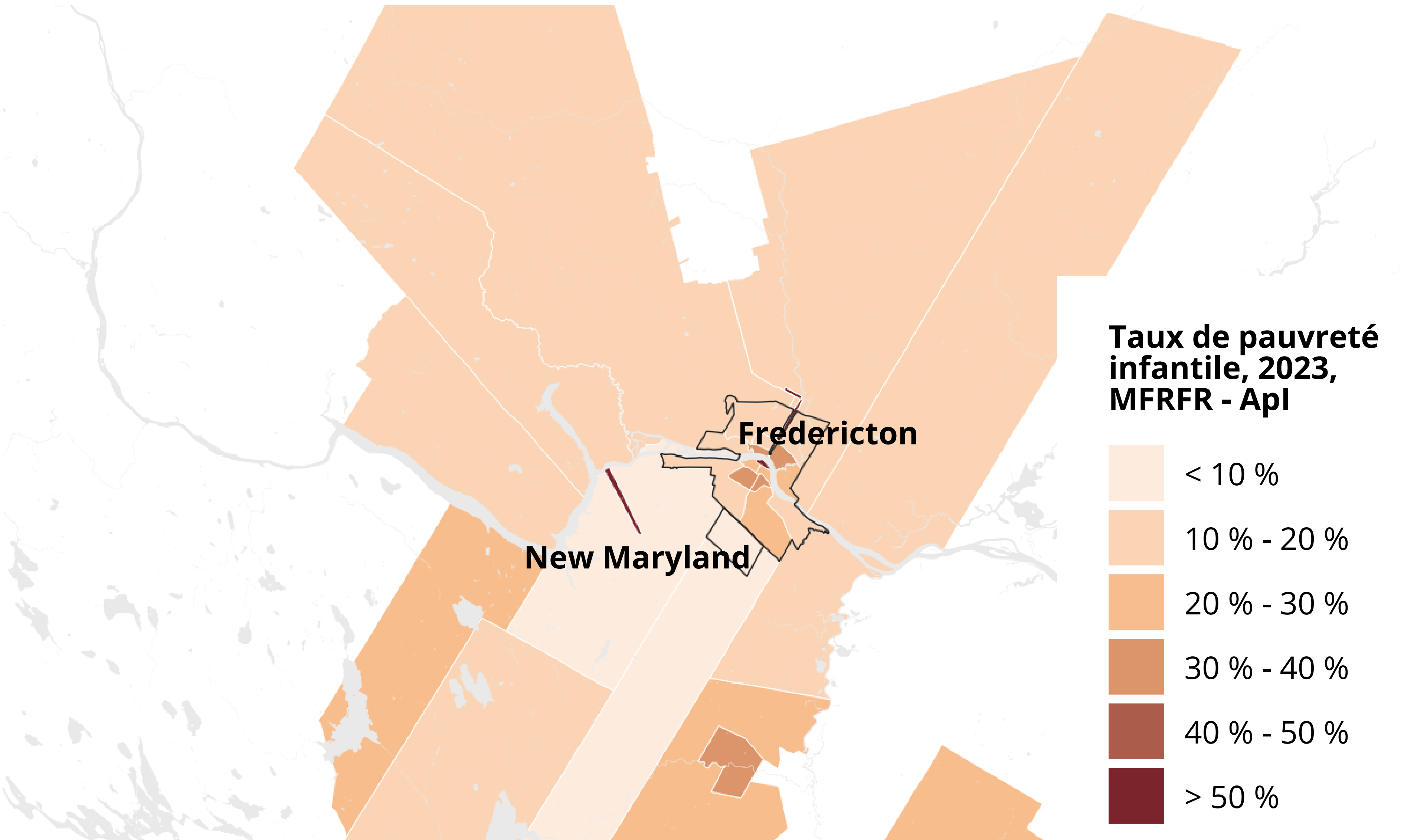
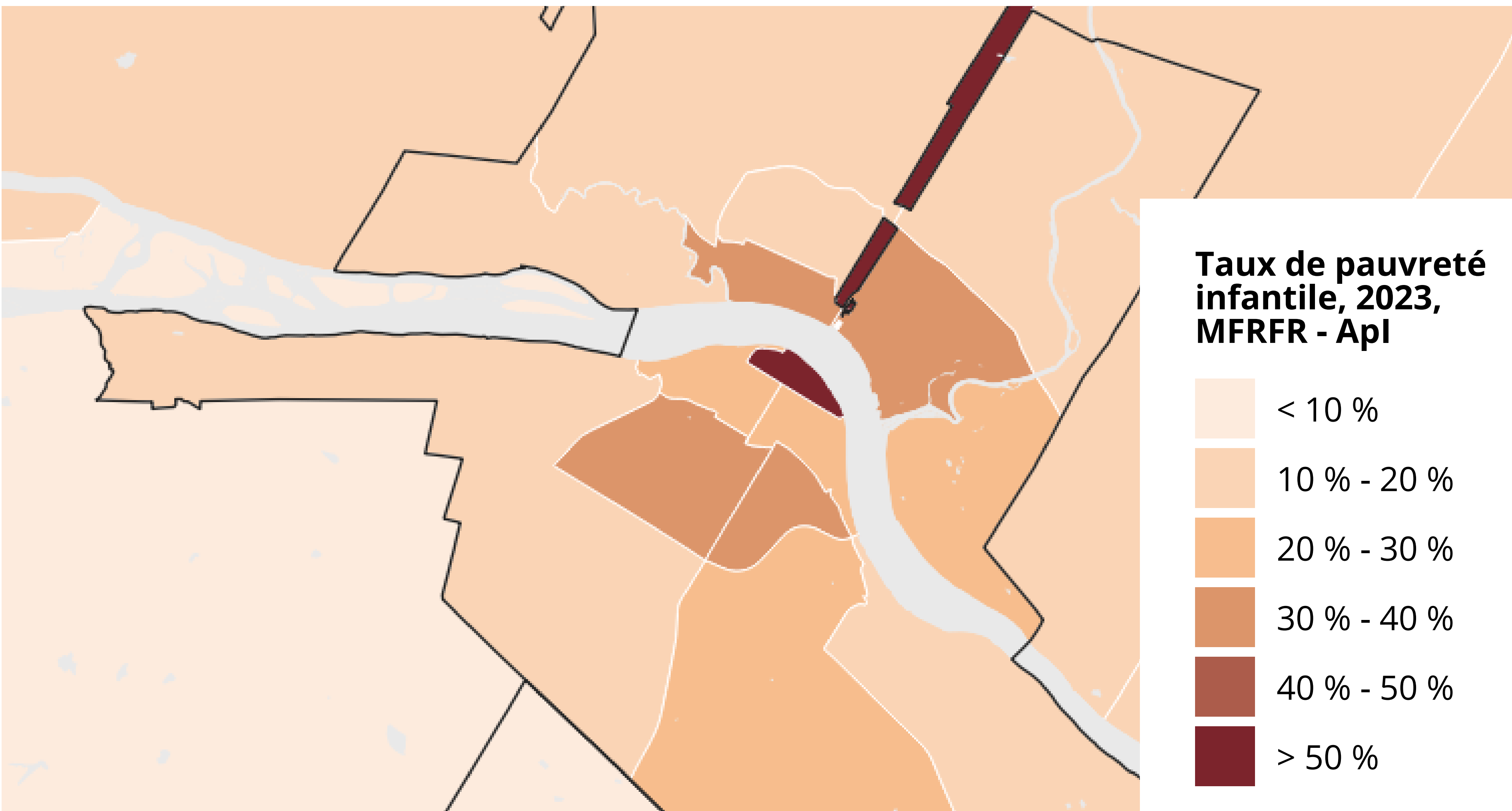


Figure 10,1 Taux de pauvreté infantile par secteur de recensement dans la RMR élargie de Fredericton



Source: Statistique Canada. (2025). Tableau I-13 - Données individuelles - Situation de faible revenu après impôt des déclarants et des personnes à charge (mesure de faible revenu des familles de recensement, MFRFR – Apl) pour les familles comptant un couple et les familles monoparentales selon la composition de la famille, 2023.

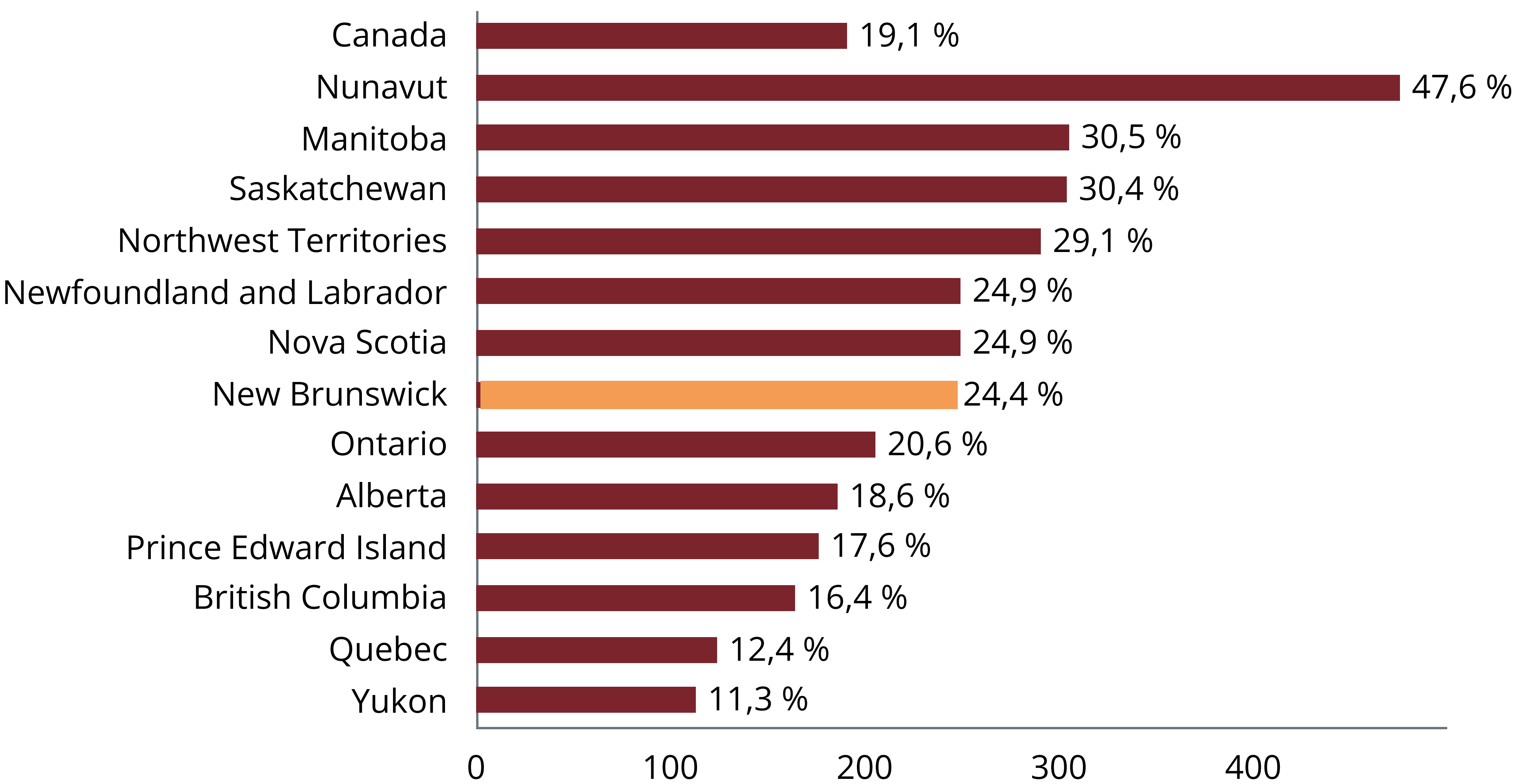
Troisième partie : Qui est le plus touché ?

La pauvreté dans la petite enfance (moins de 6 ans)

La pauvreté, quel que soit l'âge, est néfaste, mais lorsqu'elle survient au cours des premières années du développement de l'enfant, elle peut être particulièrement dommageable. La pauvreté dans la petite enfance est associée à un stress chronique, à une santé plus fragile et à des répercussions à long terme sur le développement.[8] Elle est largement reconnue comme une expérience traumatisante qui peut influencer durablement le parcours de vie d'un enfant.[9]

Au Nouveau-Brunswick, le taux de pauvreté chez les enfants de moins de six ans est supérieur au taux de pauvreté infantile global. En 2023, 24,4 % des enfants de ce groupe d'âge vivaient dans la pauvreté, comparativement à 21,9 % pour l'ensemble des enfants.

Figure 11 Taux de pauvreté des enfants de moins de 6 ans, MFRFR - Apl, 2023



Source : Statistique Canada. (2024). Fichier de famille T1, totalisation personnalisée.

Élever de jeunes enfants coûte cher, surtout durant les premières années où les familles doivent faire face à des coûts élevés pour la garde d'enfants, le logement et les besoins essentiels. Le Nouveau-Brunswick a réduit les frais de garde et s'est engagé à instaurer un tarif de 10 \$ par jour d'ici mars 2026.[10] Toutefois, d'importants obstacles persistent. 17 % des enfants vivent dans des « déserts de la petite enfance », où l'on compte moins de 3 places pour 10 enfants.[11]

Améliorer l'accessibilité et le coût des services de garde d'enfants est un moyen efficace de soutenir les familles avec de jeunes enfants et de réduire la pauvreté infantile.

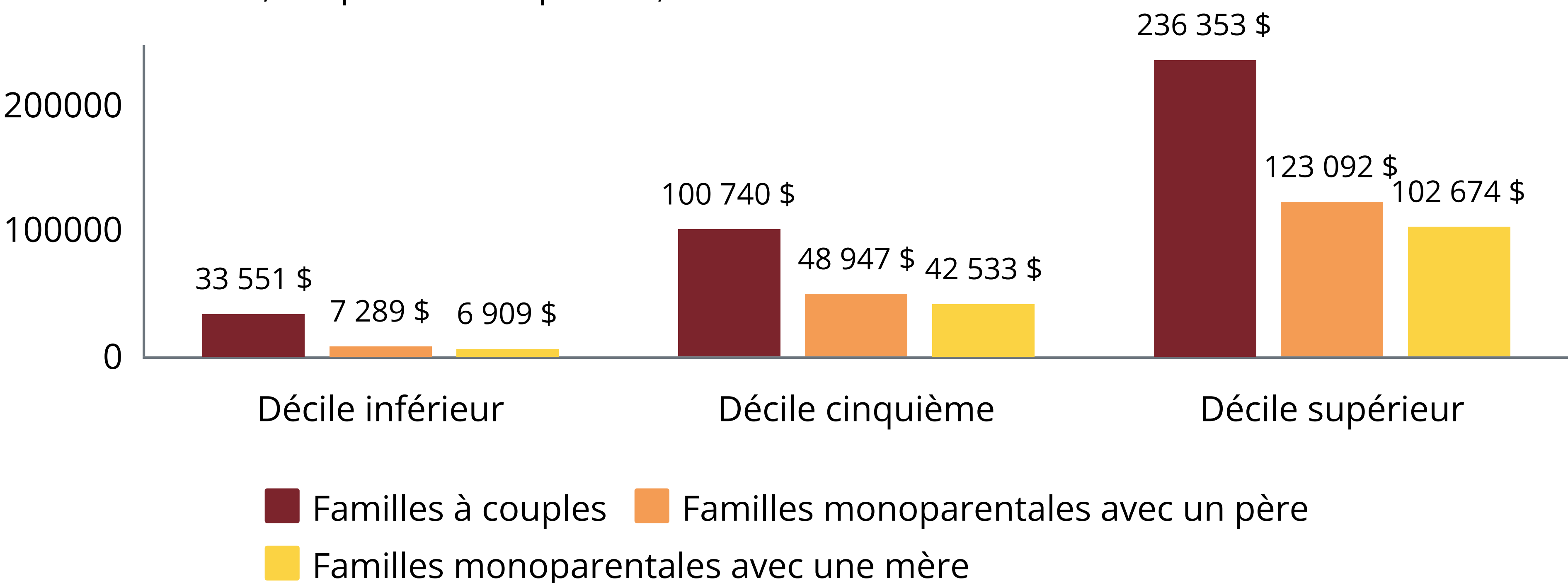
Familles monoparentales et pauvreté genrée

Le taux de pauvreté infantile est nettement plus élevé dans les familles monoparentales. En 2023, au Nouveau-Brunswick, ce taux atteignait 47,8 % (18 780 enfants), comparativement à 11,3 % (11 930 enfants) pour les enfants vivant dans des familles biparentales.

Les familles monoparentales dirigées par une femme subissent certaines des formes les plus graves d'inégalités de revenus. Elles sont confrontées à des inégalités systémiques telles que l'écart salarial entre les sexes, l'accès limité à des services de garde d'enfants abordables et la concentration de ces familles dans des secteurs à bas salaires, notamment le commerce de détail, l'hôtellerie et la restauration.

Les inégalités de revenus selon le type de famille sont manifestes sur l'ensemble de la distribution des revenus. Les familles monoparentales dirigées par une femme affichent les revenus moyens les plus faibles dans les déciles inférieurs, médians et supérieurs.

Figure 12 Revenus moyens après impôt des familles comptant un couple, des familles monoparentales de sexe féminin et des familles monoparentales de sexe masculin dans les déciles inférieur, cinquième et supérieur, 2023



Source : Statistique Canada. (2024). Fichier de famille T1, totalisation personnalisée.

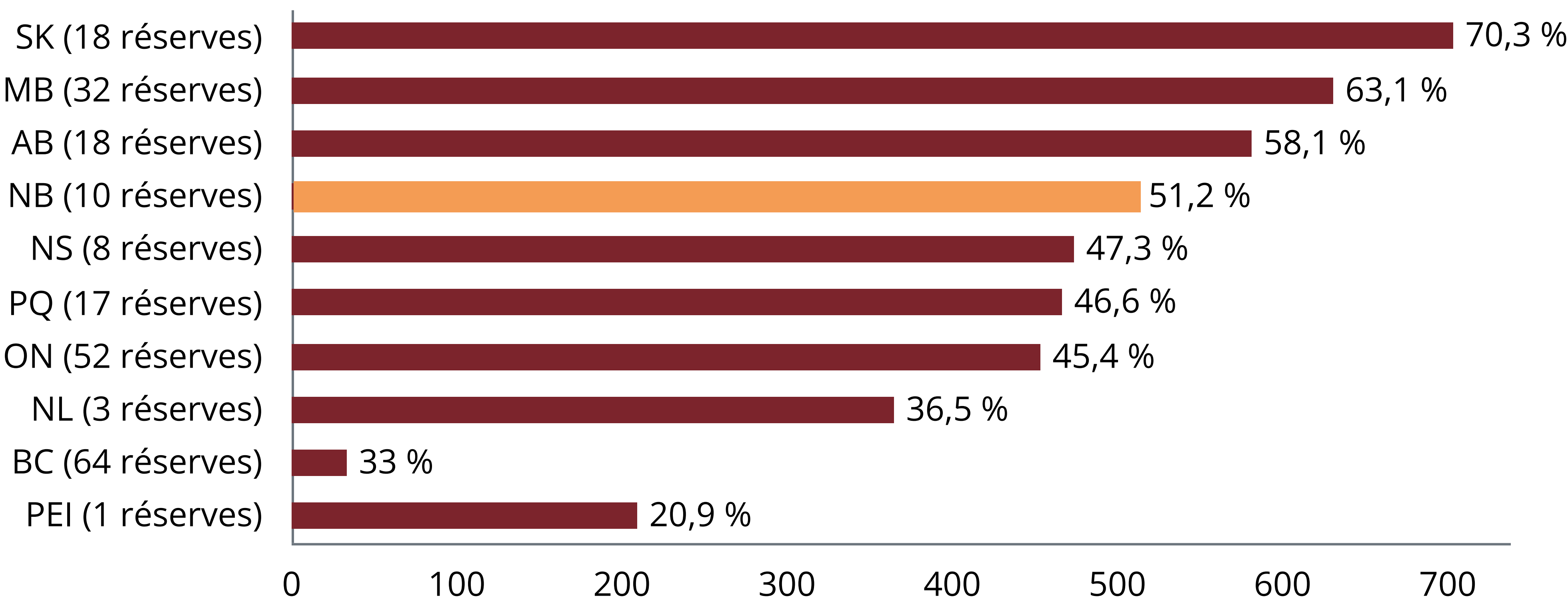
Réduire la pauvreté infantile au Nouveau-Brunswick nécessitera des mesures de soutien ciblées qui tiennent compte des réalités vécues par les familles monoparentales, notamment un soutien du revenu plus important, des services de garde d'enfants abordables et la stabilité du logement.

Pauvreté des enfants autochtones

Au Nouveau-Brunswick, les enfants autochtones connaissent des taux de pauvreté disproportionnellement élevés. Selon le recensement de 2021, 23,9 % (2 040) des enfants autochtones vivaient dans la pauvreté, comparativement à 15,3 % (19 215) des enfants non autochtones.[12]

À partir d'un échantillon limité de données fiscales de 2023, le taux de pauvreté infantile estimé pour les enfants vivant dans les réserves du Nouveau-Brunswick est de 51,2 %.

Figure 13 Taux de pauvreté infantile dans les réserves des provinces, MFRFR - Apl, 2023



Remarque : La figure 13 présente le nombre de réserves pour lesquelles des données étaient disponibles. Au Nouveau-Brunswick, des données étaient disponibles pour 10 réserves.

Source : Statistique Canada. (2025). Tableau I-13 - Données individuelles - Situation de faible revenu après impôt des déclarants et des personnes à charge (mesure de faible revenu des familles de recensement, MFRFR – Apl) pour les familles comptant un couple et les familles monoparentales selon la composition de la famille, 2023.

Les conséquences durables du colonialisme, du racisme systémique et des traumatismes intergénérationnels contribuent à ces inégalités. La pauvreté chez les enfants autochtones ne se limite pas à l'insuffisance de revenus. Elle est aggravée par des obstacles tels que des logements insalubres, des problèmes de santé plus importants et un accès inégal aux services et aux opportunités essentiels.[13]

En raison de la pauvreté et des inégalités, les enfants autochtones sont surreprésentés dans le système de protection de l'enfance. Par conséquent, beaucoup se retrouvent coupés de leur culture, de leur langue et de leur communauté. [14] Lutter contre la pauvreté infantile chez les Autochtones exige une action soutenue, fondée sur les droits, élaborée en partenariat avec les communautés des Premières Nations et ancrée dans la réconciliation, l'équité et l'autodétermination.

Pauvreté des enfants racisés et issus de l'immigration

Les enfants racisés et les enfants d'immigrants récents sont confrontés à des risques accrus de pauvreté, reflétant des schémas plus larges de discrimination sur le marché du travail, d'accès inégal aux ressources et d'obstacles à la sécurité économique. Ces questions ont été examinées plus en détail dans le Rapport sur la pauvreté des enfants et des familles de 2022. [15] Dans la présente édition, aucune nouvelle donnée désagrégée n'était disponible pour permettre une mise à jour significative. C'est pourquoi les données du rapport de 2022 sont fournies à l'annexe 1.

Partie IV : Qu'est-ce qui provoque les difficultés aujourd'hui ?

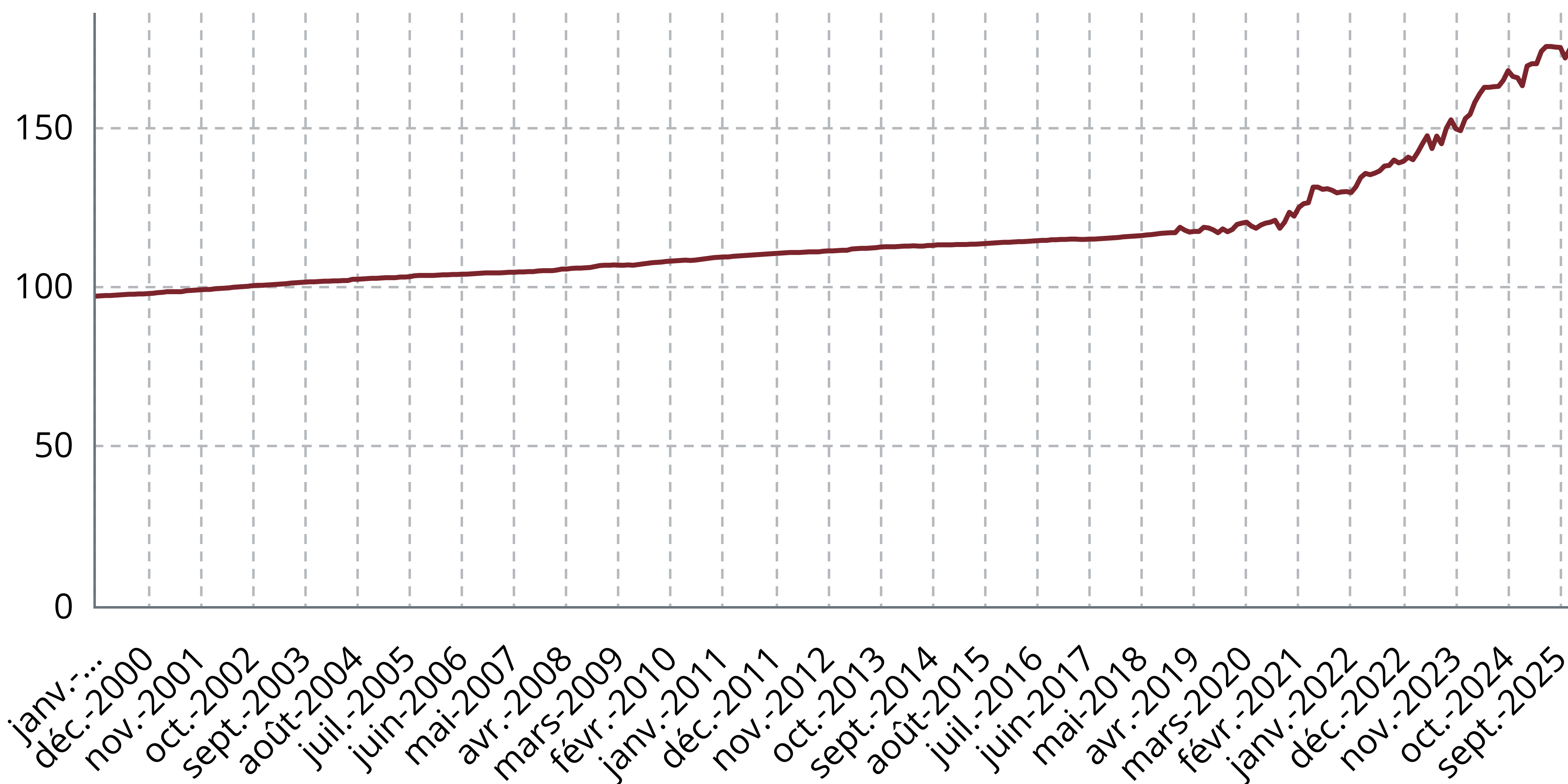
Inaccessibilité au logement

Pendant de nombreuses années, le Nouveau-Brunswick a connu des hausses de loyer relativement stables comparativement au reste du Canada. Entre 2000 et 2019, les augmentations annuelles de loyer n'ont pas dépassé 1,4 % en moyenne, avec une hausse typique d'environ 1,0 % par année.[16] Durant cette période, l'accessibilité au logement au Nouveau-Brunswick a été plus favorable qu'à l'échelle nationale.

Cependant, les cinq dernières années ont été marquées par un changement radical. De 2020 à 2025, les loyers au Nouveau-Brunswick ont grimpé d'environ 44 %, anéantissant deux décennies de relative stabilité. Le coût du logement est devenu l'un des principaux facteurs de difficultés d'accès au logement pour les familles avec enfants.

« De 2020 à 2025, les prix des loyers au Nouveau-Brunswick ont grimpé d'environ 44 %, effaçant deux décennies de stabilité relative. »

Figure 14 Figure 14 Évolution mensuelle des coûts de location au Nouveau-Brunswick (IPC)



Source : Statistique Canada. (2025). Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation, mensuel, non désaisonnalisé

Des taux de vacance historiquement bas et une pénurie de logements locatifs abordables ont rendu le marché du logement de plus en plus concurrentiel. Pour les ménages à faibles revenus, la hausse des loyers réduit considérablement leurs marges de manœuvre budgétaires déjà limitées, augmentant ainsi le risque d'expulsion et de précarité du logement.

Unités vacantes vs unités occupées

Les difficultés d'accès au logement sont particulièrement marquées pour les ménages qui entrent sur le marché locatif ou recherchent un nouveau logement. Les loyers affichés pour les logements vacants sont nettement supérieurs aux loyers moyens des logements occupés. Dans de nombreuses localités, les loyers demandés sont jusqu'à 20 % plus élevés. À Saint John, les loyers demandés pour les appartements de deux chambres étaient 24 % plus élevés, soit l'écart le plus important parmi les RMR du Nouveau-Brunswick.

Tableau 3 Loyers des logements occupés et loyers demandés pour les RMR au Nouveau-Brunswick

Type d'unité locative	Loyers des logements occupés - oct.-25	Loyers demandés pour le 3e trimestre 2025	% Différence
Fredericton RMR			
1 chambre	1 203 \$	1 390 \$	16 %
2 chambres	1 413 \$	1 670 \$	18 %
Moncton RMR			
1 chambre	1 164 \$	1 300 \$	12 %
2 chambres	1 463 \$	1 530 \$	5 %
Saint John RMR			
1 chambre	1 011 \$	1 210 \$	20 %
2 chambres	1 290 \$	1 600 \$	24 %

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (2025). Enquête de la SCHL sur le marché locatif, appartements privés loyers moyens (en dollars) ; Statistique Canada (2025). Tableau 46-10-0092-01 Prix des loyers demandés, selon le type de logement et nombre de chambres, estimations expérimentales.

Protection des locataires et plafonnement des loyers

Au Nouveau-Brunswick, la protection des locataires demeure limitée. En 2025, le gouvernement provincial a instauré un plafond de loyer de 3 %, révisable annuellement[17]. Bien que cette mesure puisse modérer les hausses de loyer pour les locataires de longue date, elle n'empêche pas les propriétaires de résilier les baux et d'augmenter le loyer de plus de 3 % lors de la signature d'un nouveau bail. La rotation des locataires est un facteur majeur de la hausse des coûts du logement et contribue à l'instabilité des locataires, en particulier des familles avec enfants. Il est urgent de renforcer la protection des locataires et d'adopter une approche plus globale en matière d'abordabilité du logement afin d'assurer la stabilité du secteur.

« La rotation des locataires est un facteur majeur de la hausse des coûts du logement et contribue à l'instabilité des locataires, en particulier des familles avec enfants. »

Salaires de location

Pour comprendre l’accessibilité au logement, on peut convertir le coût du loyer en salaire horaire nécessaire pour se loger sans consacrer plus de 30 % de ses revenus au loyer. C’est ce qu’on appelle le « salaire locatif »[18]. Ce calcul permet de mettre en évidence l’écart entre les salaires et le coût du logement.

Dans les RMR du Nouveau-Brunswick, les salaires locatifs dépassent largement le salaire minimum provincial. Le salaire locatif le plus bas, soit 19,44 \$ l’heure, est celui des appartements occupés d’une chambre à Saint John, tandis qu’il grimpe à 23,27 \$ pour les logements disponibles.

Tableau 4 Loyers des logements occupés par rapport aux logements disponibles dans les RMR du Nouveau-Brunswick

Type d’unité locative	Salaire locatif pour les logements occupés oct.-2025	Salaire locatif pour les loyers demandés des unités disponibles au 3e trimestre 2025
Fredericton RMR		
1 chambre	23,13 \$	26,73 \$
2 chambres	27,17 \$	32,12 \$
Moncton RMR		
1 chambre	22,38 \$	25,00 \$
2 chambres	28,13 \$	29,42 \$
Saint John RMR		
1 chambre	19,44 \$	23,27 \$
2 chambres	24,81 \$	30,77 \$

Source : Société canadienne d’hypothèques et de logement (2025). Enquête de la SCHL sur le marché locatif, appartements privés loyers moyens (en dollars) ; Statistique Canada (2025). Tableau 46-10-0092-01 Prix des loyers demandés, selon le type de logement et nombre de chambres, estimations expérimentales.

Dans de nombreuses collectivités, les loyers sont proches ou supérieurs au salaire minimum provincial. En 2025, 41 % des employés du Nouveau-Brunswick gagnaient moins que le salaire minimum vital, ce qui signifie qu’une part importante de la population active ne peut se permettre de payer un loyer moyen sans que cela ne représente un fardeau financier considérable.[19] De plus, cette analyse ne tient pas compte des groupes à revenus plus limités, comme les aînés vivant de pensions fixes restreintes ou les personnes et les familles qui dépendent de l’aide sociale.

Nombre d'heures de travail au salaire minimum nécessaires pour pouvoir payer le loyer

Une autre façon de mesurer l'accessibilité au logement consiste à calculer le nombre d'heures qu'un travailleur au salaire minimum doit travailler pour pouvoir se loger. Un logement devient inabordable lorsqu'une personne doit travailler plus de 40 heures par semaine simplement pour rester sous le seuil d'accessibilité de 30 %.

Tableau 5 Nombre d'heures de travail hebdomadaires requises au salaire minimum pour se loger (consacrer moins de 30 % du revenu au loyer) pour les logements occupés par rapport aux logements disponibles dans les RMR du Nouveau-Brunswick

Type d'unité locative	Nombre d'heures de travail hebdomadaires au salaire minimum pour les logements occupés (octobre 2025)	Nombre d'heures de travail hebdomadaires au salaire minimum pour les unités disponibles au 3e trimestre 2025
Fredericton RMR		
1 chambre	59	68
2 chambres	69	82
Moncton RMR		
1 chambre	57	64
2 chambres	72	75
Saint John RMR		
1 chambre	50	59
2 chambres	63	79

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (2025). Enquête de la SCHL sur le marché locatif, appartements privés loyers moyens (en dollars) ; Statistique Canada (2025). Tableau 46-10-0092-01 Prix des loyers demandés, selon le type de logement et nombre de chambres, estimations expérimentales

Ces chiffres démontrent que les loyers actuels sont hors de portée pour de nombreux ménages actifs, et encore plus inaccessibles pour les familles à revenus fixes.

Insuffisance des revenus et profondeur de la pauvreté

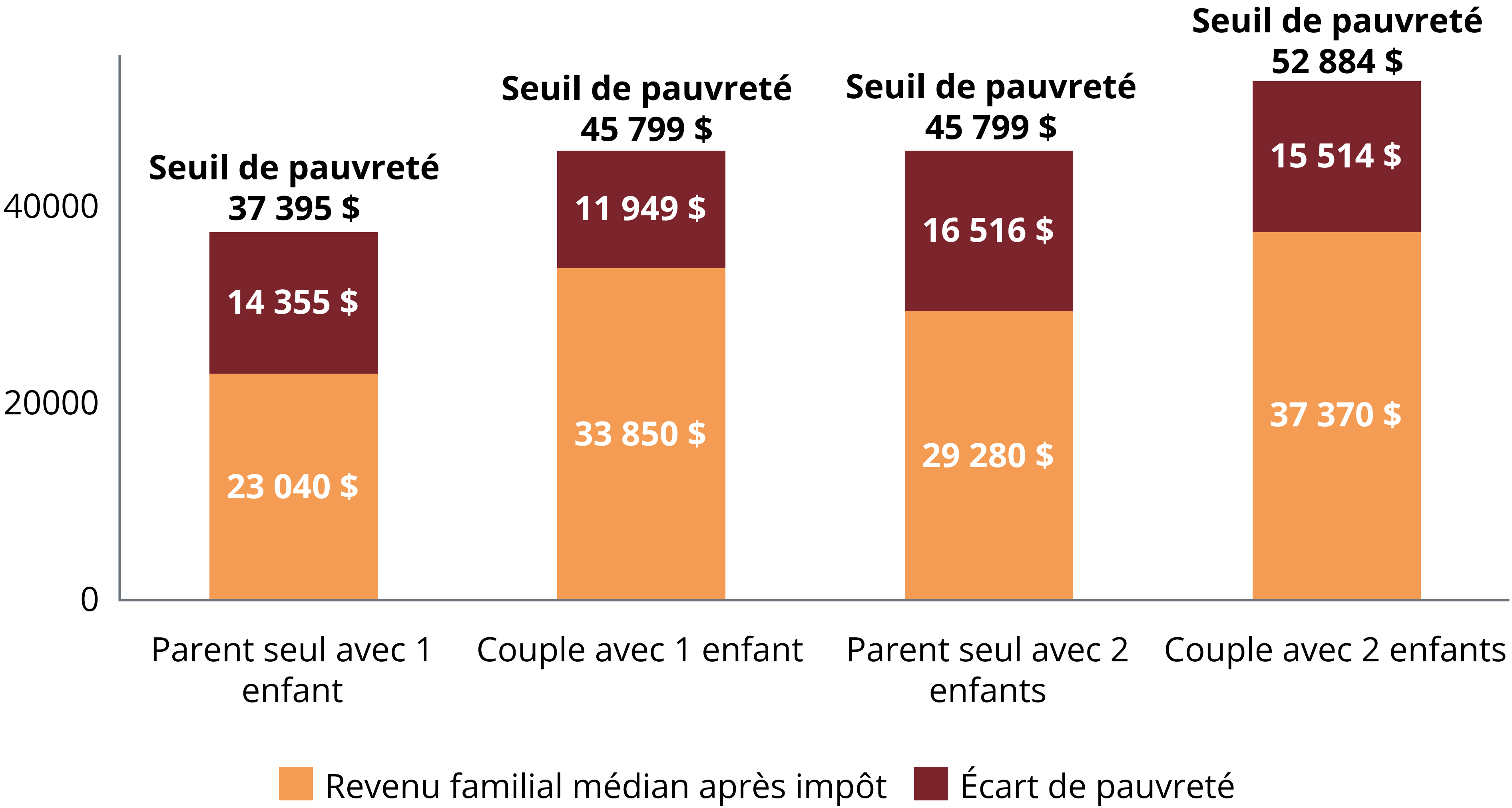
La pauvreté ne se résume pas au nombre de familles vivant sous le seuil de pauvreté, mais aussi à l'ampleur de leur situation en deçà de ce seuil. C'est ce qu'on appelle la profondeur de la pauvreté : l'écart entre le revenu net d'une famille et le seuil de pauvreté.

« La pauvreté ne se résume pas au nombre de familles qui vivent sous le seuil de pauvreté, mais aussi à l'ampleur de leur niveau de vie en dessous de ce seuil. »

En 2023, le revenu médian après impôt d'un couple à faible revenu avec deux enfants au Nouveau-Brunswick était inférieur de 15 514 \$ au seuil de pauvreté. En 2020, cet écart était de 9 642 \$, reflétant l'impact temporaire des mesures de soutien du revenu mises en place pendant la pandémie. Une fois ces mesures terminées, l'écart s'est de nouveau creusé. Comme l'inflation et le coût de la vie augmentent plus rapidement que les revenus, la pauvreté s'aggrave et il devient plus difficile d'en sortir.

« **En 2023, le revenu médian après impôt d'un couple à faible revenu avec deux enfants au Nouveau-Brunswick était inférieur de 15 514 \$ au seuil de pauvreté.** »

Figure 15 Profondeur de la pauvreté pour les familles à faible revenu du Nouveau-Brunswick, MFRFR - Apl, 2023



Source : Statistique Canada. (2025). Fichier T1 Famille. Tableau 11-10-0020-0; Statistique Canada. (2025). Guide technique de référence pour les estimations annuelles du revenu des familles, des particuliers et des aînés recensés. Fichier T1 Famille, Estimations finales, 2023.

Les familles à faibles revenus perçoivent généralement des revenus équivalents aux deux tiers du seuil de pauvreté. Pendant la pandémie, l'écart avec la pauvreté s'est réduit grâce à des aides temporaires. Cependant, dès 2023, cet écart s'était de nouveau creusé et, pour certains types de familles, il était même supérieur à ce qu'il était en 2015. Pour les familles monoparentales avec un ou deux enfants, la pauvreté atteint aujourd'hui son niveau le plus élevé depuis dix ans. La hausse du coût de la vie et l'insuffisance des revenus anéantissent des années de progrès dans la réduction de la pauvreté au sein de ces familles.

« **La hausse du coût de la vie et l'insuffisance des revenus anéantissent des années de progrès dans la réduction de la pauvreté parmi les familles monoparentales à faible revenu.** »

Revenus de bien-être et aide sociale

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick offre une aide financière par l’entremise de son Programme d’aide sociale.[20] L’admissibilité et le montant des prestations dépendent de la composition du ménage et de l’employabilité. Malgré des augmentations périodiques, les taux d’aide sociale demeurent insuffisants par rapport au coût réel de la vie.

En février 2024, la province a introduit un supplément mensuel temporaire de 200 \$ par ménage pour aider à couvrir la hausse des coûts du logement et de la nourriture.[21] Bien que cela représente une mesure positive, ce n’est pas un substitut à des taux de base adéquats.

Tableau 6 Grille tarifaire de l'aide sociale

Type d'unité / type de taux	Programme d'aide à la transitionTransitional Assistance	Programme d'avantages sociaux étendus
1 personne	675 \$ (724 \$ désigné)	939 \$
2 personnes, dont au moins une a moins de 19 ans	1 058 \$	1 268 \$
2 adultes	1 078 \$	1 292 \$

Source : Manuel de politiques du ministère du développement social du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Les prestations d’aide sociale comprennent les paiements d’aide provinciaux ainsi que les allocations familiales fédérales et provinciales et les crédits d’impôt. Malgré les récentes augmentations, le total des prestations d’aide sociale demeure bien en deçà des seuils de pauvreté de la MPC et de la MFRFR - Apl.

Tableau 7 Revenus totaux de prestations sociales en 2024 et variation en pourcentage entre 2023 et 2024 (en dollars courants)

	Personne seule considérée comme employable		Célibataire seul avec un handicap		Parent seul, un enfant		Couple, deux enfants		
Prov.	Revenu total 2024	Changem- ent à partir de 2023	Revenu total 2024	Changem- ent à partir de 2023	Revenu total 2024	Changem- ent à partir de 2023	Revenu total 2024	Changem- ent à partir de 2023	
	BFE : 12 714, \$		-0,8 %						
AB	11 089 \$	-1,5 %	AISH : 23 732 \$	1,1 %	26 770 \$	-0,7 %	39 022 \$	-0,7 %	
BC	14 080 \$	6,3 %	19 845 \$	4,0 %	29 084 \$	3,9 %	41 708 \$	2,3 %	
	MBFE : 15 122, \$		1,1 %,						
MB	11 379 \$	0,9 %	MPSD : 16 934 \$	4,6 %	26 821 \$	2,2 %	36 093 \$	2,3 %	
NB	11 061 \$	27,3 %	14 130 \$	21,3 %	25 604 \$	11,4 %	33 383 \$	9,8 %	
NL	12 376 \$	1,1 %	21 107 \$	0,6 %	27 573 \$	7,3 %	36 133 \$	8,3 %	
NS	9 415 \$	2,3 %	15 117 \$	21,9 %	22 710 \$	3,4 %	35 482 \$	3,6 %	
ON	10 455 \$	-0,2 %	17 826 \$	4,6 %	24 130 \$	1,3 %	35 161 \$	2,0 %	
PE	18 322 \$	0,4 %	20 308 \$	1,0 %	32 320 \$	1,0 %	52 217 \$	2,5 %	
	AIM : 15 094 \$,		4,2 %				AIM : 46 401 \$,		3,9 %
QC	MAN : 26 341 \$	-0,1 %	17 068 \$	5,9 %	27 644 \$	4,4 %	MAN : 48 423 \$	1,3 %	
SK	13 402 \$	3,4 %	17 373 \$	1,3 %	27 191 \$	3,1 %	37 493 \$	3,5 %	

Remarque : Pour les définitions de BFE, AISH, MBFE, MSPD, AIM et MAN, veuillez consulter le document « Welfare in Canada, 2024 » de Maytree.

Source : Laidley, J., et Oliveira, T. (2025). Welfare in Canada, 2024. Maytree.

Table 8 Suffisance des revenus de bien-être social au Nouveau-Brunswick

Indicateur d'adéquation	Personne seule considérée comme employable	Célibataire seul avec un handicap	Parent seul, un enfant	Couple, deux enfants
Revenu social total	11 061 \$	14 130 \$	25 604 \$	33 383 \$
Seuil de pauvreté officiel (MPC) Moncton	26 032 \$	26 032 \$	36 815 \$	52 064 \$
Revenu de bien-être social moins le seuil				
MPC	-14 972 \$	-11 903 \$	-11 211 \$	-18 681 \$
Revenu de bien-être socia en % du MPC	42 %	54%	70 %	64 %
Seuil de MFR	30 987 \$	30 987 \$	43 822 \$	61 974 \$
Revenu de bien-être social moins le seuil				
de la MFR	-19 926 \$	-16 857 \$	-18 218 \$	-28 591 \$
Revenu de bien-être social en % de la MFR	36 %	46 %	58 %	54 %

Remarque : Les seuils MFRFR - Apl de 2024 sont des estimations basées sur l’augmentation des seuils de 2023 pour tenir compte de l’inflation.
Source : Laidley, J., et Oliveira, T. (2025). Welfare in Canada, 2024. Maytree.

Une analyse nationale récente confirme que l’insuffisance de revenus constatée au Nouveau-Brunswick reflète une tendance plus générale à l’échelle du Canada. Une étude de Maytree menée en 2024 révèle que le total des prestations d’aide sociale demeure bien en deçà du seuil officiel de pauvreté dans toutes les provinces, empêchant ainsi les familles de subvenir à leurs besoins essentiels, même en tenant compte des prestations fédérales.[22] Ces données nationales appuient les conclusions du présent rapport, selon lesquelles la hausse des coûts du logement, conjuguée à l’insuffisance des aides au revenu, aggrave les difficultés des familles avec enfants et creuse la pauvreté. Pour améliorer le bien-être des familles vivant dans la pauvreté, le niveau des prestations doit être revalorisé afin de tenir compte de la situation économique actuelle. Les politiques sociales doivent permettre aux gens de s’en sortir, et non pas seulement de survivre.

Insécurité alimentaire

Selon l’Enquête canadienne sur le revenu de 2023, 29,5 % des ménages du Nouveau-Brunswick ont connu l’insécurité alimentaire, soit une hausse de 3,9 % par rapport à 2022. Près de 240 000 personnes vivent dans des ménages en situation d’insécurité alimentaire dans la province.[23] Le Nouveau-Brunswick a également enregistré le taux provincial d’insécurité alimentaire infantile le plus élevé au Canada (à égalité avec Terre-Neuve-et-Labrador). 39,9 % des enfants du Nouveau-Brunswick (57 000) vivaient dans des ménages en situation d’insécurité alimentaire. [24]

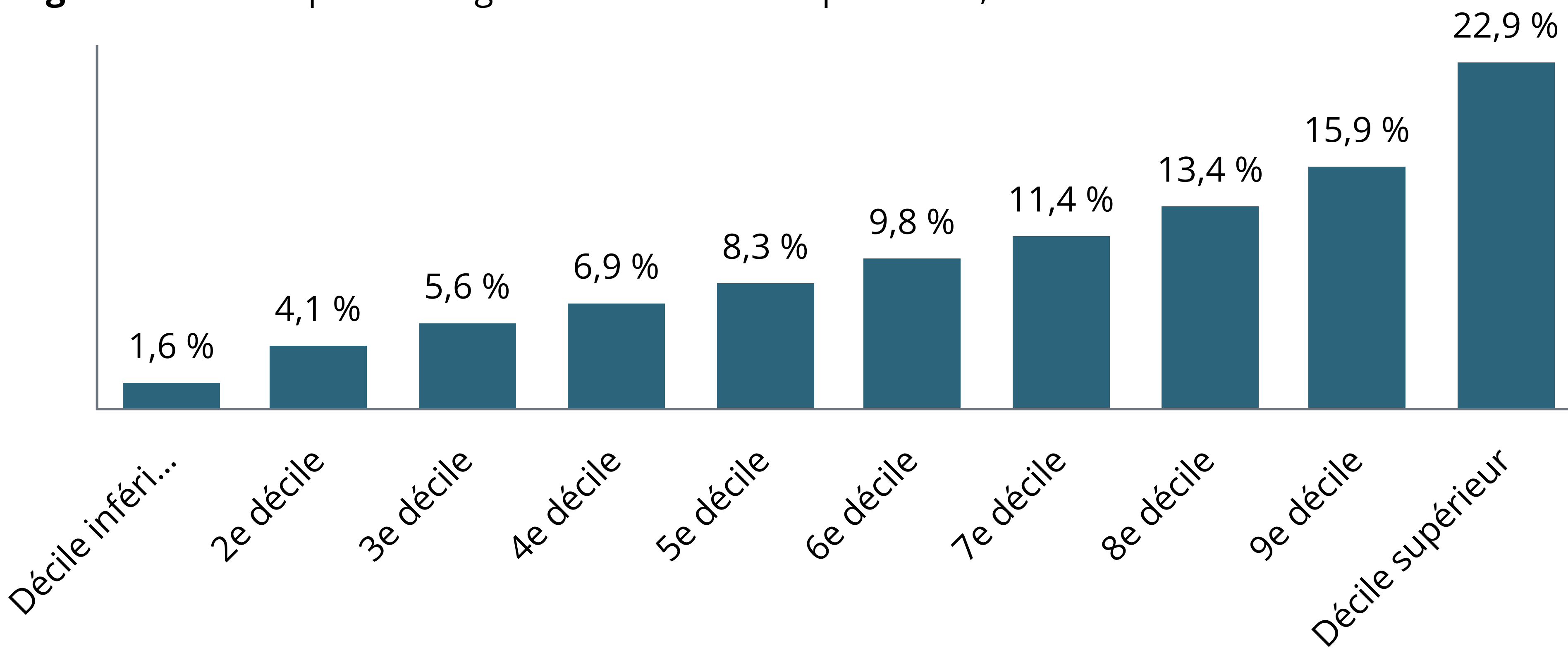
L'insécurité alimentaire est particulièrement répandue parmi les ménages à faible revenu et les familles avec enfants. La hausse du coût des aliments entre 2020 et 2025 a plongé de nombreux ménages dans l'incertitude quant à leur prochain repas et a entraîné une dépendance accrue aux banques alimentaires. Pour répondre à ces difficultés d'accès à l'alimentation, le gouvernement fédéral a annoncé la nouvelle Prestation canadienne pour l'épicerie et les produits essentiels, qui remplace le crédit pour la TPS et offre une prestation majorée de 25 % pendant cinq ans.[25]

Partie V : Inégalités, aides au revenu et réformes structurelles

Inégalités au Nouveau-Brunswick

La pauvreté infantile est indissociable des inégalités sociales plus générales. Les 10 % des familles les plus aisées avec enfants détenaient une part du revenu plus importante que les quatre déciles les plus modestes réunis. Le revenu moyen après impôt du décile supérieur s'élevait à environ 218 581 dollars, contre 15 702 dollars pour le décile inférieur.

Figure 16 Part en pourcentage du revenu familial par décile, 2023



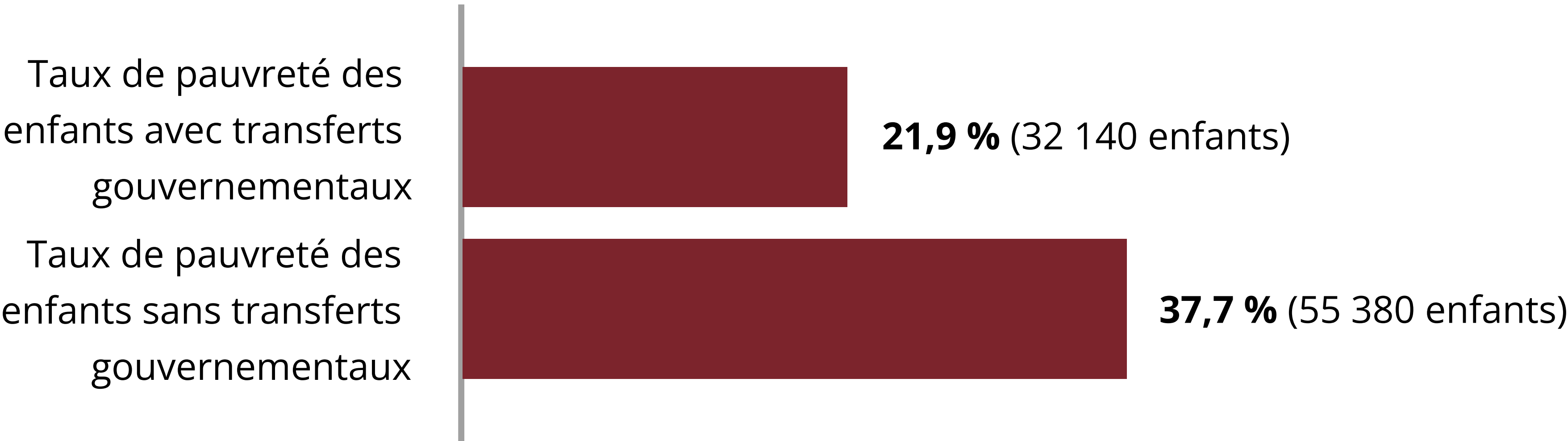
Source : Statistique Canada. (2025). Fichier T1 Famille, Tabulation personnalisée.

La part du revenu total revenant au décile le plus pauvre est restée stable entre 2022 et 2023. En revanche, les parts des deuxième, troisième et septième déciles ont toutes progressé, tandis que celle du décile le plus riche a diminué, passant de 25,7 % à 22,9 %. Globalement, la répartition des revenus des ménages s'est légèrement égalisée en 2023 par rapport à 2022. Toutefois, malgré ces modestes améliorations, le taux de pauvreté selon l'indice MPC a continué d'augmenter, ce qui indique que les difficultés d'accès au logement et l'insuffisance des revenus demeurent une préoccupation majeure pour de nombreuses familles.

L'impact des transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux demeurent l'un des outils les plus efficaces pour réduire la pauvreté infantile. Des aides comme l'Allocation canadienne pour enfants, la Prestation canadienne d'épicerie et de produits essentiels et les suppléments provinciaux contribuent à réduire considérablement le taux de pauvreté des familles avec enfants.

Figure 17 Taux de pauvreté des enfants avec et sans transferts gouvernementaux, MFRFR - Apl, 2023

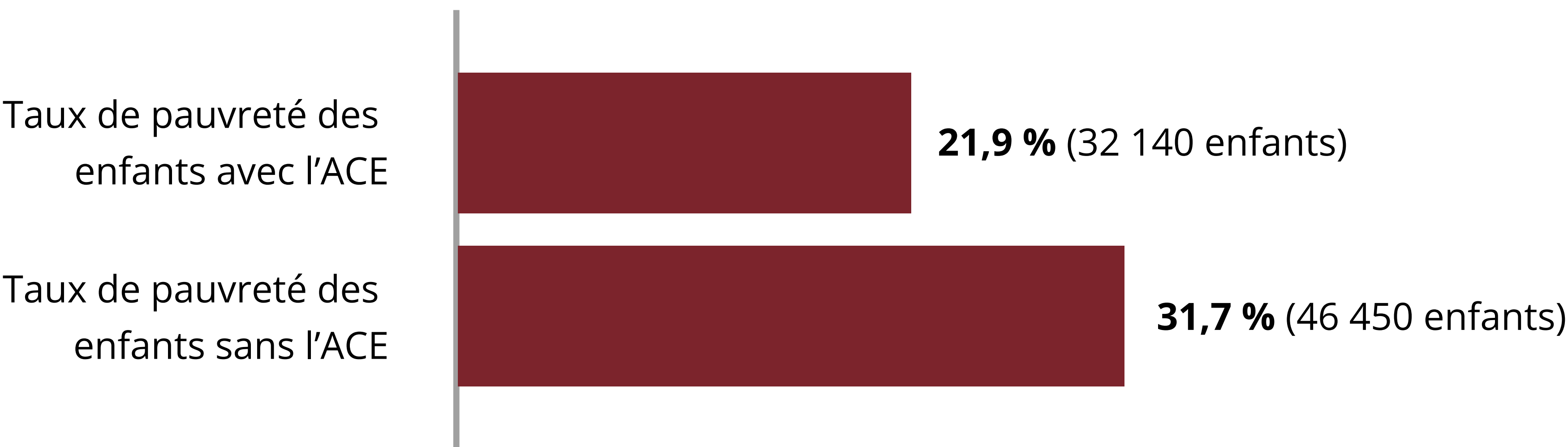


Source : Statistique Canada. (2025). Fichier T1 Famille, Tabulation personnalisée.

L'Allocation canadienne pour enfants (ACE)

L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) est l'un des programmes de lutte contre la pauvreté les plus efficaces au Canada. Ce transfert gouvernemental à lui seul réduit le taux de pauvreté infantile provincial d'environ 10 %. Toutefois, l'ACE a perdu de son efficacité au fil du temps. En 2021, elle a réduit le taux de pauvreté infantile de 12 points de pourcentage.

Figure 18 Taux de pauvreté des enfants du Nouveau-Brunswick avec et sans d'Allocation canadienne pour enfants (ACE), MFRFR - Apl, 2023



Source: Statistics Canada. (2025). T1 Family File, Custom Tabulation.

Perspectives d'avenir : Revenu de base garanti

Ces dernières années, les propositions de revenu de base garanti (RBG) ont suscité un regain d'intérêt au Canada, alors que les gouvernements doivent faire face à une pauvreté persistante et à la hausse des coûts du logement et de l'alimentation. Le RBG est généralement perçu comme un transfert monétaire inconditionnel qui garantit aux ménages des ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins essentiels et réduit l'ampleur de la pauvreté vécue par les familles bien en dessous du seuil de pauvreté.[26]

Contrairement au revenu de base universel, qui verse des paiements à tous les résidents, quel que soit leur revenu, un modèle de revenu de base garanti peut être ciblé pour soutenir les ménages à faible revenu.[27] Les fonds destinés au revenu de base garanti peuvent être réaffectés à partir de certains soutiens du revenu, tout en complétant les ressources sociales, sanitaires et éducatives existantes pour renforcer le filet de sécurité sociale du Canada.[28]

Revenu de base garanti : Un revenu ciblé soutient les personnes qui en ont le plus besoin. Les montants diminuent à mesure que le revenu augmente.

Revenu de base universel : un revenu est versé à tous, quel que soit leur niveau de revenus. Les impôts servent à compenser a posteriori les versements effectués aux personnes aux revenus les plus élevés.

Les données issues de projets pilotes et de recherches sur la sécurité du revenu suggèrent que des seuils de revenu plus élevés peuvent améliorer les résultats en matière de santé, réduire le stress financier et accroître la stabilité des familles.[29] Parallèlement, des questions subsistent quant à la conception du programme, son coût et son interaction avec les soutiens existants.

Un élan en faveur d'une reprise des discussions se fait jour partout au Canada. L'une des propositions actuelles est le projet de loi S206, qui obligerait le gouvernement fédéral à élaborer un cadre national pour un programme de revenu de base.[30] Plusieurs provinces, dont l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador, ont également créé des modèles régionaux pour des programmes de revenu de base garanti.[31][32]

Pour le Nouveau-Brunswick, la priorité immédiate demeure l'atténuation de la crise du logement abordable par l'amélioration de la stabilité du logement, l'assurance de taux d'aide sociale adéquats et le renforcement des prestations familiales. À plus long terme, toutefois, les réformes structurelles visant à garantir qu'aucun enfant ne grandisse sans accès aux besoins essentiels devraient demeurer au cœur des discussions politiques.

Un revenu de base garanti ne remplace pas le logement abordable, les services de garde d'enfants ou les services publics, mais il peut constituer un élément d'une stratégie plus globale de réduction de la pauvreté.

Recommandations

Le ou les niveaux de gouvernement principalement responsables de chaque action sont indiqués entre parenthèses.*(Fédéral, provincial, municipal)*.

Rétablir la stabilité du logement pour les familles avec enfants

L'accessibilité au logement est devenue la principale source de difficultés pour les familles. La stabilisation des coûts du logement est essentielle pour réduire la pauvreté infantile.

- Renforcer la protection des locataires afin de réduire les expulsions et les hausses de loyer excessives liées à la rotation des locataires. À titre d'exemple, au Québec, les nouveaux locataires sont informés du loyer payé par les occupants précédents et peuvent contester les augmentations de loyer abusives.*(Provincial)*
- Mettre en œuvre des règlements de zonage de plein droit dans les villes et les municipalités de banlieue avoisinantes. Ces règlements s'appliquent aux zones résidentielles où sont autorisées les maisons unifamiliales, les logements accessoires, les maisons mobiles et les immeubles de 4 ou 6 logements maximum.*(Municipal)*
- Augmenter les subventions et les incitations accordées aux promoteurs de logements à but non lucratif pour l'achat, la rénovation et la construction de logements abordables.*(Provincial et municipal)*

Veiller à ce que les aides au revenu reflètent le coût réel de l'éducation des enfants

Le soutien au revenu doit prévenir l'extrême pauvreté, et non simplement la gérer.

- Pour les programmes d'aide sociale soumis à conditions de ressources et assortis de seuils stricts, assurez-vous que ces seuils correspondent à la mesure des faibles revenus après impôt. Les seuils doivent également être ajustés en fonction de la taille du ménage.*(Fédéral et provincial)*
- Réformer les prestations sociales soumises à conditions de revenus afin de réduire la profondeur de la pauvreté et d'éviter les seuils abrupts qui pénalisent les familles à mesure que leurs revenus augmentent.*(Fédéral et provincial)*

Lutter contre les bas salaires et les inégalités de revenus entre les genres

Les bas salaires et les écarts de rémunération contribuent directement à la pauvreté infantile.

- Approuver des augmentations annuelles du salaire minimum afin de le rapprocher d'un salaire décent. Évaluer périodiquement le coût de la vie en dehors de l'indice des prix à la consommation pour s'assurer que les ajustements du salaire minimum reflètent la réalité des travailleurs à bas salaires.*(Provincial)*

-
- Mettre en œuvre une législation sur la transparence salariale afin de réduire la discrimination salariale fondée sur le sexe.*(Provincial)*

Développer l'accès à des services de garde d'enfants abordables pour les familles les plus vulnérables

L'accès à des services de garde d'enfants abordables est une infrastructure essentielle pour la réduction de la pauvreté.

- Prioriser les places en garderie abordables pour les familles à faible revenu et les familles monoparentales.*(Fédéral et provincial)*
- S'assurer que les compressions budgétaires provinciales n'empêchent pas d'atteindre l'objectif d'un coût moyen de garde d'enfants de 10 \$ par jour d'ici avril 2026.*(Fédéral et provincial)*

Soutien ciblé aux enfants confrontés à l'extrême pauvreté

Les programmes universels ne suffisent pas à eux seuls pour lutter contre la pauvreté infantile persistante et concentrée.

- Élaborer des initiatives ciblées et adaptées au territoire, en collaboration avec les communautés autochtones et d'autres groupes touchés de manière disproportionnée, afin de lutter contre la pauvreté intergénérationnelle et les inégalités structurelles. Parmi les facteurs en cause figurent le zonage d'exclusion, les lacunes en matière de services, l'insuffisance des aides au revenu et les obstacles à l'emploi stable.*(Fédéral, provincial et municipal)*

Explorez les réformes structurelles de la sécurité du revenu, y compris le revenu de base garanti.

Une réforme structurelle est nécessaire pour réduire la pauvreté persistante et intergénérationnelle.

- Le Canada, en consultation avec les provinces et les territoires, devrait envisager un revenu de base garanti comme moyen de s'assurer qu'aucun enfant ne grandisse sans accès aux besoins essentiels.*(Fédéral et provincial)*
- Veillez à ce que toute réforme de la sécurité du revenu soit un élément d'une stratégie plus globale de réduction de la pauvreté et non un substitut au logement abordable, aux services de garde d'enfants ou aux services publics.*(Fédéral et provincial)*

Références

- [1] Hooper, C. (2010). Plan fédéral de réduction de la pauvreté : Travailler en partenariat pour réduire la pauvreté au Canada. Chambre des communes.
<https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/403/HUMA/Reports/RP4770921/humarp07/humarp07-e.pdf>
- [2] Campaign 2000. (2026). Histoire. <https://campaign2000.ca/about-us/our-story/>
- [3] UNICEF Canada. (2023). Bulletin de l'UNICEF n° 18 : Guide canadien, La pauvreté infantile au Canada : Mettons-y fin. UNICEF Canada. <https://www.unicef.ca/sites/default/files/2023-12/UNICEFReportCard18CanadianCompanion.pdf>
- [4] Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2010). Loi sur l'inclusion économique et sociale.
<https://laws.gnb.ca/en/document/cs/E-1.105>
- [5] Gouvernement du Canada. (2022). Dictionnaire, Recensement de la population de 2021 : Mesure du panier de consommation (MPC). Statistique Canada.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/az/definition-eng.cfm?ID=pop165>
- [6] Statistique Canada. (2025). Statut de faible revenu après impôt des familles de recensement selon la Mesure du faible revenu des familles de recensement (MFR-FR), selon le type et la composition de la famille. <https://doi.org/10.25318/1110002001-eng>. Remarque : les données relatives aux zones géographiques plus petites qui ne sont pas accessibles au public sont fournies par la Campaign 2000 et sont parfois disponibles par l'intermédiaire du Programme de données communautaires à l'adresse <https://communitydata.ca/>.
- [7] Campaign 2000. (2024). Bulletin 2024 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada : Mettre fin à la pauvreté des enfants : Il est temps d'agir. <https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2024/11/Ending-Child-Poverty-The-Time-is-Now-2023-Report-Card-on-Child-and-Family-Poverty-in-Canada-Nov-18-2024.pdf>
- [8] Hughes, M., et Tucker, W. (2018). La pauvreté comme expérience traumatisante de l'enfance. North Carolina Medical Journal, 79(2). DOI : 10.18043/ncm.79.2.124
- [9] Ibid.
- [10] Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2021). Entente pancanadienne Canada-Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants : Plan d'action du Nouveau-Brunswick 2021-2023. Gouvernement du Nouveau-Brunswick; Gouvernement du Canada.
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/ELCC/action-plan-2021-2023.pdf>

-
- [11] David Macdonald. (2025). Vache à lait : Évaluation des progrès en matière de création de places en garderie. Centre canadien de politiques alternatives.
<https://www.policyalternatives.ca/news-research/cash-cow-assessing-child-care-space-creation-progress/>
- [12] Statistique Canada. (2024). Profil du groupe cible de la population autochtone, Recensement de 2021. Programme de données communautaires (PDC).
<https://communitydata.ca/data/target-group-profile-indigenous-identity-population-census-2021>
- [13] Gouvernement du Canada. (2023). Mise à jour sur les écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et la population non autochtone au Canada : Faits saillants du recensement de 2021. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1690909773300/1690909797208>
- [14] Gough, P., Trocmé, N., Brown, I., Knoke, D. et Blackstock, C. (2005). Les causes de la surreprésentation des enfants autochtones pris en charge. Centre d'excellence pour la protection de l'enfance.
<https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/AboriginalChildren23E.pdf>
- [15] Atcheson, H., et Driscoll, C. (2023). Bulletin de 2022 sur la pauvreté infantile au Nouveau-Brunswick. Conseil du développement humain. <https://sjhdc.ca/wp-content/uploads/2023/02/NB-Child-Poverty-Report-Card-2022-1.pdf>
- [16] Statistique Canada. (2026). Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé. <https://doi.org/10.25318/1810000501-eng>
- [17] Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (s.d.). Augmentations de loyer.
<https://www.gnb.ca/en/topic/family-home-community/housing-property/increase.html>
- [18] Lee, M., et Macdonald, D. (2025). Le loyer : Mise à jour 2024 du rapport du CCPA sur les salaires de location. Centre canadien de politiques alternatives.
<https://www.policyalternatives.ca/news-research/making-rent-the-ccpas-rental-wage-update-2024/>
- [19] Conseil du développement humain. (2025). Aperçu des données sur le travail au Nouveau-Brunswick. <https://sjhdc.ca/wpcontent/uploads/2025/06/Low-Wage-Employees-Infographic.pdf>
- [20] Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Programme d'aide sociale.
https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/services/services_renderer.10295.Social_Assistance_Program.html
- [21] Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2024). Rapport annuel sur le développement social 2023-2024. https://www.legnb.ca/content/house_business/61/1/tailed_documents/2024-12-11%20Social%20Development,%202023-2024.pdf

[22] Laidley, J., et White, A. (2025). De la donnée à l'action : implications politiques de l'aide sociale au Canada en 2024. Maytree. https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare_in_Canada_2024_brief.pdf

[23] Statistique Canada. (2025). Tableau 13-10-0835-01 Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques. <https://doi.org/10.25318/1310083501-eng>

[24] Ibid.

[25] Ministère des Finances Canada. (2026). La nouvelle Prestation canadienne pour l'épicerie et les produits essentiels. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/ministère-finances/nouvelles/2026/01/la-nouvelle-prestation-canadienne-pour-l'épicerie-et-les-produits-essentiels.html>

[26] Pate, K. (s.d.). Revenu de base vital garanti. <https://senpate.sencanada.ca/en/current-work/s-206/>

[27] Simpson, W., Stevens, H., Stevens, L. et Emery, H. (2022). Un revenu de base garanti pour les Canadiens : une option irréalisable ou envisageable ? Publications de l'École de politiques publiques, 15(1), 1-23. <http://dx.doi.org/10.11575/sppp.v15i1.75092>

[28] Ammar, N., et Laurin, M. (2025). Analyse distributive d'un revenu de base national garanti – Mise à jour. Bureau du directeur parlementaire du budget. <https://www.pbo-dpb.ca/en/publications/RP-2425-029-S--distributional-analysis-national-guaranteed-basic-income-update--analyse-distributive-un-revenu-base-garanti-echelle-nationale-mise-jour>

[29] Pate, K. (s.d.). Revenu de base vital garanti : Dépenser moins pour lutter contre la pauvreté, investir davantage dans les personnes. Sénat du Canada. https://senpate.sencanada.ca/media/rtffck1n/spend-less-invest-more_glbj_full-booklet_2025-03-05.pdf

[30] Parlement du Canada. (s.d.). S-206, 45e législature, 1re session : Loi visant à établir un cadre national pour un revenu de base vital garanti. LEGISinfo. <https://www.parl.ca/legisinfo/en/bill/45-1/s-206>

[31] Boadway, R., Corak, M., David, K., Emery, H., Forget, E., Halpenny, C., Koebel, K., Robidoux, B., Simpson, W. et Stevens, H. (2023). Proposition de revenu de base garanti à l'Île-du-Prince-Édouard. <https://www.gbireport.ca/>

[32] Basic Income NL. (s.d.). Un revenu de base pour Terre-Neuve-et-Labrador : possibilités, options et analyse. <https://www.basicincomenl.ca/>

Annexe 1 : Pauvreté des enfants racialisés

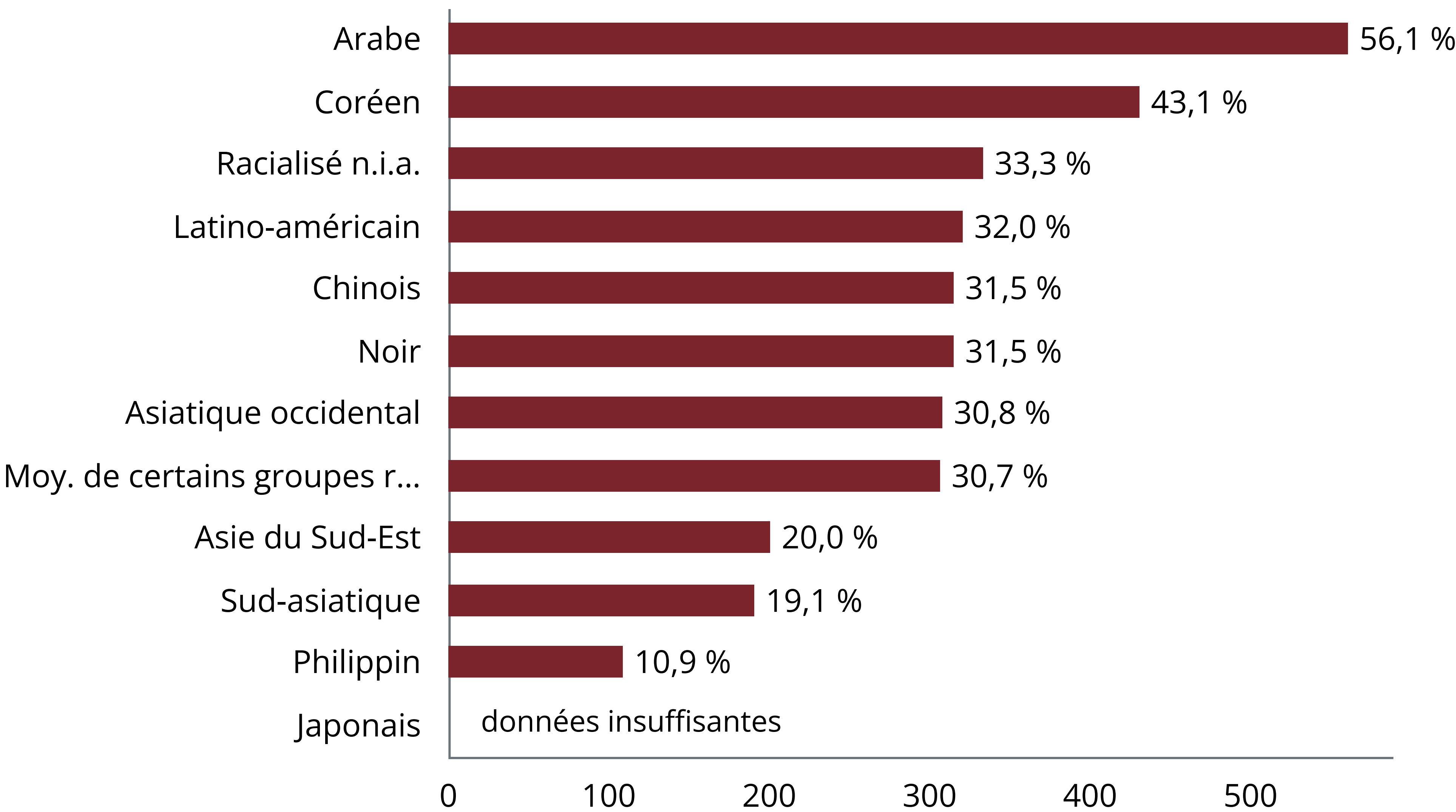
« Racialisé » fait référence aux personnes qui ne sont pas de race blanche ou qui ne sont pas de race blanche. Il est de plus en plus utilisé pour remplacer le terme « minorités visibles ». Les données du recensement de 2021 révèlent un taux de pauvreté élevé chez les enfants des populations racialisées ; 30,7 % (3 360) des enfants racialisés (âgés de 0 à 14 ans) au Nouveau-Brunswick vivent dans la pauvreté. Le taux d'enfants racialisés vivant dans la pauvreté dans la province est le double du taux national des enfants racialisés qui est de 15,1 %.

Les taux de pauvreté accrus chez les enfants et les familles des groupes racialisés résultent du racisme systémique et structurel. Ils font référence à la discrimination raciale qui est omniprésente et profondément ancrée dans les systèmes, les lois, les politiques et les programmes. Ils perpétuent la marginalisation et l'oppression des personnes racialisées dans la société.

La surreprésentation des enfants racialisés dans la pauvreté est particulièrement évidente parmi les sous-ensembles de cette population. En 2021, les enfants arabes avaient les taux de pauvreté les plus élevés (56,1 %), suivis des enfants coréens (43,1 %), des enfants latino-américains (32 %), des enfants noirs (31,5 %) et des enfants chinois (31,5 %).

« 1 enfant racialisé sur 3 vit dans la pauvreté au N.-B. »

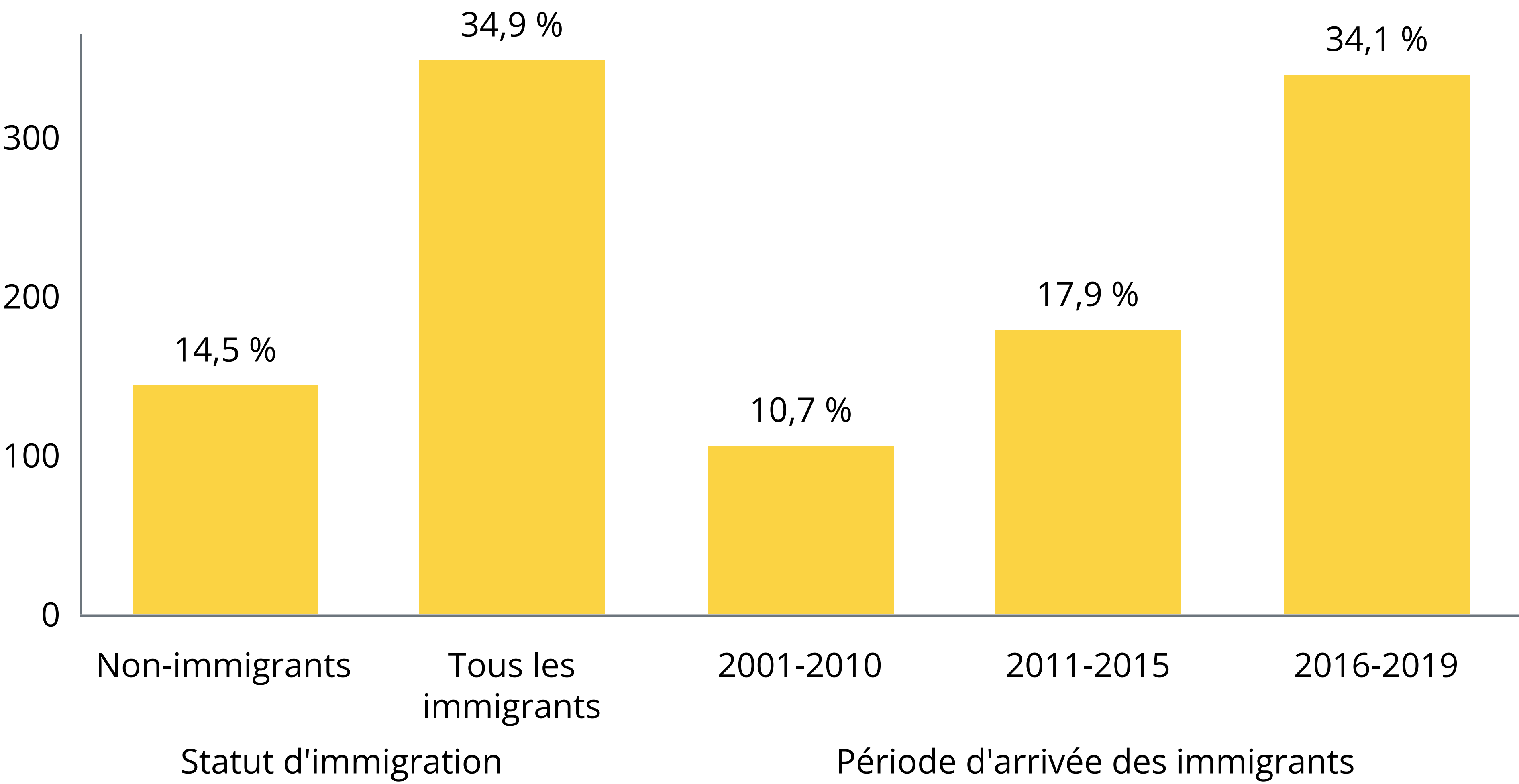
Figure 19 Pourcentage d'enfants (0-14) vivant dans la pauvreté pour certains groupes racialisés



Source : Statistique Canada. (2022). Recensement de la population 2021, totalisation personnalisée.

Un bon nombre des enfants racialisés du NouveauBrunswick sont de nouveaux arrivants. Selon le recensement de 2021, 34,9 % (2 175) des enfants immigrants âgés de 0 à 17 ans vivaient dans la pauvreté.

Figure 20 Pourcentage d'enfants en situation de pauvreté selon le statut d'immigration et la période



Source : Statistique Canada. (2022). Recensement de la population 2021. Tableau 98-10-0314-01.

Annexe 2 : Taux de pauvreté des enfants par ville postale

Table 10 Taux de pauvreté des enfants par ville postale, MFRFR - Apl, 2023

Ville postale	Taux de pauvreté des enfants	Ville postale	Taux de pauvreté des enfants
ALLARDVILLE	27,8 %	EEL GROUND	53,3 %
BATHURST	33,3 %	EEL RIVER BAR FIRST NATION	42,9 %
BELLEDUNE	56,3 %	ELGIN	31,3 %
BERESFORD	13,5 %	ELSIPOGTOG FIRST NATION	47,4 %
BLACKS HARBOUR	33,3 %	FLORENCEVILLE-BRISTOL	20,0 %
BLACKVILLE	29,4 %	FREDERICTON	24,4 %
BLOOMFIELD KINGS CO	29,4 %	GRAND BAY-WESTFIELD	10,3 %
BOUCTOUCHE	25,6 %	GRAND MANAN	24,1 %
BURNT CHURCH		GRAND-BARACHOIS	12,5 %
FIRST NATION	65,8 %	GRAND-SAULT/GRAND FALLS	21,7 %
BURTON	10,9 %	HAMPTON	15,6 %
BURTTS CORNER	21,7 %	HANWELL	9,3 %
CAMPBELLTON	41,2 %	HARVEY YORK CO	15,8 %
CAP-PELE	13,3 %	IRISHTOWN	9,3 %
CARAQUET	14,3 %	KEDGWICK	26,3 %
CHIPMAN	33,3 %	KESWICK RIDGE	11,9 %
CLAIR	25,0 %	KINGSCLEAR FIRST NATION	58,8 %
COCAGNE	12,5 %	KINGSTON	16,7 %
COLPITTS SETTLEMENT	21,4 %	LAKEVILLE-WESTMORLAND	27,3 %
DALHOUSIE	28,6 %	LINCOLN	14,0 %
DIEPPE	15,0 %	MCADAM	33,3 %
DOAKTOWN	33,3 %	MEMRAMCOOK	10,3 %
DSL DE DRUMMOND	18,2 %	MINTO	33,3 %
DURHAM BRIDGE	30,4 %	MIRAMICHI	22,5 %
EDMUNDSTON	27,2 %	MONCTON	25,7 %

Ville postale	Taux de pauvreté des enfants	Ville postale	Taux de pauvreté des enfants
NACKAWIC	26,3 %	SAINT-JACQUES	20,3 %
NEGUAC	20,0 %	SAINT-LÉONARD	20,7 %
NEW MARYLAND	9,5 %	SAINT-LOUIS-DE-KENT	43,8 %
ANORTON	18,8 %	SAINT-QUENTIN	21,2 %
OAK BAY	43,8 %	SAINTE-ANNE- DE-MADAWASKA	22,2 %
OROMOCTO	9,1 %	SAINTE-MARIE-DE-KENT	17,2 %
PERTH-ANDOVER	28,6 %	SALISBURY	19,1 %
PETITCODIAC	20,6 %	SHEDIAC	19,7 %
PLASTER ROCK	33,3 %	SHIPPAGAN	21,4 %
QUISPAMIS	10,0 %	ST ANDREWS	30,4 %
RICHIBUCTO	34,6 %	ST GEORGE	22,6 %
RIVERVIEW	15,6 %	ST STEPHEN	33,3 %
RIVIÈRE-VERTE	23,1 %	SUSSEX	29,4 %
ROTHESAY	12,9 %	TOBIQUE FIRST NATION	55,9 %
RUSAGONIS	7,7 %	TRACADIE-SHEILA	24,4 %
SACKVILLE	17,2 %	VAL-D'AMOUR	20,0 %
SAINT JOHN	30,7 %	WILSONS BEACH	35,7 %
SAINT-ANDRÉ	14,6 %	WOODSTOCK	27,9 %
SAINT-BASILE	14,0 %		

Remarque : Les localités comptant moins de 50 enfants à faible revenu sont exclues des données.

Source : Statistique Canada. (2024). Fichier T1 Famille, tableau I-13 – Données individuelles – Situation de faible revenu après impôt des déclarants et des personnes à charge (mesure du faible revenu des familles du recensement, MFRFR) pour les couples et les familles monoparentales selon la composition familiale, 2023.

Préparé par Heather Atcheson, Liam Fisher, et Randy Hatfield
avec le Human Development Council, un conseil local de
planification sociale qui coordonne et favorise le développement
social au Nouveau Brunswick. Des exemplaires du rapport sont
disponibles auprès de :



HUMAN DEVELOPMENT COUNCIL

www.sjhdc.ca
139 Prince Edward Street
Saint John, N.B.
Canada
E2L 3S3
506-634-1673

En partenariat avec :

CAMPAIGN 2000
END CHILD & FAMILY POVERTY